Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires constitutionnelles

2025/2013(INI)

3.6.2025

AMENDEMENTS
1 - 217

Projet de rapport
Brando Benifei
(PE770.278v01-00)

Aspects institutionnels du rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne
(rapport Draghi)
(2025/2013(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 4 mai 2022 sur le suivi des conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe[1],	***supprimé***

[1] JO C 465 du 6.12.2022, p. 109.

Or. en

Amendement 2
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Visa 10

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa résolution du 9 juin 2022 sur la convocation d'une convention pour la révision des traités[2],	***supprimé***

[2] JO C 493 du 27.12.2022, p. 130.

Or. en

Amendement 3
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu sa résolution du 11 juillet 2023 sur la mise en œuvre des clauses «passerelles» dans les traités de l'Union européenne[4],	***supprimé***

[4] JO C, C/2024/3996, 17.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/3996/oj.

Or. en

Amendement 4
Brando Benifei

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 7 mai 2025 sur un budget à long terme rénové pour l'Union dans un monde en mutation [2024/2051(INI)];

Or. en

Amendement 5
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Visa 16

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu ***la procédure de*** coopération renforcée***, telle que définie dans les traités de l'Union***,	– vu ***les dispositions du traité sur la*** coopération renforcée ***et la coopération structurée permanente***,

Or. en

Amendement 6
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le rapport ***Draghi***, rédigé par Mario Draghi et commandé par la Commission européenne, présente un diagnostic complet des défis structurels auxquels l'Union est confrontée, et avertit que l'Union risque de connaître une période prolongée de faible croissance économique, qui pourrait menacer à terme la prospérité et le bien-être social; que le rapport Draghi montre que l'Europe ne peut plus s'appuyer sur bon nombre des facteurs qui ont soutenu la croissance par le passé;	A. considérant que le rapport ***sur l'avenir de la compétitivité européenne***, rédigé par Mario Draghi et commandé par la Commission européenne, présente un diagnostic complet des défis structurels auxquels l'Union est confrontée, et avertit que l'Union risque de connaître une période prolongée de faible croissance économique, qui pourrait menacer à terme la prospérité et le bien-être social; que le rapport Draghi montre que l'Europe ne peut plus s'appuyer sur bon nombre des facteurs qui ont soutenu la croissance par le passé;

Or. en

Amendement 7
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le rapport Draghi, rédigé par Mario Draghi et ***commandé par*** la Commission ***européenne***, présente un diagnostic complet des défis structurels auxquels l'Union est confrontée, et avertit que l'Union risque de connaître une période prolongée de faible croissance économique, qui pourrait menacer à terme la prospérité et le bien-être social; que le rapport Draghi montre que l'Europe ne peut plus s'appuyer sur bon nombre des facteurs qui ont soutenu la croissance par le passé;	A. considérant que le rapport Draghi, rédigé par Mario Draghi et ***préparé à la demande de la présidente de*** la Commission***, Ursula von der Leyen***, présente un diagnostic complet des défis structurels auxquels l'Union est confrontée, et avertit que l'Union risque de connaître une période prolongée de faible croissance économique, qui pourrait menacer à terme la prospérité et le bien-être social; que le rapport Draghi montre que l'Europe ne peut plus s'appuyer sur bon nombre des facteurs qui ont soutenu la croissance par le passé;

Or. en

Amendement 8
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant qu'un écart important du PIB s'est creusé entre l'Union et les États-Unis, principalement en raison d'un ralentissement plus important de la productivité en Europe et de l'incapacité de l'Union à tirer parti de la révolution numérique induite par l'internet et des gains de productivité potentiels qui en découlent, en partie en raison de la fragmentation du marché unique européen;	B. considérant qu'un écart important du PIB s'est creusé entre l'Union et les États-Unis***, passant de plus de 15 % en 2002 à environ 30 % en 2023, mesuré aux prix de 2015***, principalement en raison d'un ralentissement plus important de la productivité en Europe et de l'incapacité de l'Union à tirer parti de la révolution numérique induite par l'internet et des gains de productivité potentiels qui en découlent, en partie en raison de la fragmentation du marché unique européen;

Or. en

Amendement 9
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant qu'un écart important du PIB s'est creusé entre l'Union et les États-Unis, principalement en raison d'un ralentissement plus important de la productivité en Europe et de l'incapacité de l'Union à tirer parti de la révolution numérique induite par l'internet et des gains de productivité potentiels qui en découlent, en partie en raison de la ***fragmentation du marché unique européen***;	B. considérant qu'un écart important du PIB s'est creusé entre l'Union et les États-Unis, principalement en raison d'un ralentissement plus important de la productivité en Europe et de l'incapacité de l'Union à tirer parti de la révolution numérique induite par l'internet et des gains de productivité potentiels qui en découlent, en partie en raison de la ***dépendance excessive des entreprises européennes à l'égard du financement par l'emprunt et d'une réglementation excessive qui décourage l'investissement et l'innovation***;

Or. en

Amendement 10
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant ***qu'un écart important du PIB s'est creusé entre l'Union et les États-Unis***, principalement en raison d'un ralentissement plus important de la productivité en Europe et de l'incapacité de l'Union à tirer parti de la révolution numérique induite par l'internet et des gains de productivité potentiels qui en découlent, en partie en raison de la fragmentation du marché unique européen;	B. considérant ***qu'au cours des deux dernières décennies, la croissance du PIB de l'Union n'a cessé de ralentir par rapport aux autres économies avancées***, principalement en raison d'un ralentissement plus important de la productivité en Europe et de l'incapacité de l'Union à tirer parti de la révolution numérique induite par l'internet et des gains de productivité potentiels qui en découlent, en partie en raison de la fragmentation du marché unique européen;

Or. en

Amendement 11
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, selon le rapport Draghi, ***l'innovation dans les technologies avancées,*** la décarbonation, le renforcement de la sécurité et la réduction des dépendances sont les piliers sur lesquels repose la croissance future de l'Europe; que ***leur réalisation*** nécessitera une augmentation des niveaux d'investissement équivalant à environ 5 % du PIB;	C. considérant que, selon le rapport Draghi, ***combler le retard d'innovation, un plan commun pour*** la décarbonation ***et la compétitivité***, le renforcement de la sécurité et la réduction des dépendances***, et mettre en œuvre les objectifs environnementaux et sociaux de l'Union*** sont les piliers sur lesquels repose la croissance future de l'Europe; que ***cela*** nécessitera une augmentation des niveaux d'investissement équivalant à environ 5 % du PIB ***de l'Union, soit un minimum de***

750 à 800 milliards d'EUR d'investissements annuels supplémentaires;

Or. en

Amendement 12
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, selon le rapport Draghi, l'innovation dans les technologies avancées, la décarbonation, le renforcement de la sécurité et la réduction des dépendances sont les piliers sur lesquels repose la croissance future de l'Europe; que leur réalisation nécessitera une augmentation des niveaux d'investissement équivalant à environ 5 % du PIB;	C. considérant que, selon le rapport Draghi, l'innovation dans les technologies avancées, la décarbonation, le renforcement de la sécurité et la réduction des dépendances sont les piliers sur lesquels repose la croissance future de l'Europe; ***qu'il estime*** que leur réalisation nécessitera une augmentation des niveaux d'investissement équivalant à environ 5 % du PIB ***total de l'Union***;

Or. en

Amendement 13
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la demande mondiale de matières premières critiques augmente rapidement en raison de la transition vers une énergie propre et que l'Europe est également fortement dépendante des importations de technologies numériques, notamment pour la production de puces électroniques, puisque 75 à 80 % de la capacité mondiale de fabrication de plaquettes se trouve en	D. considérant que la demande mondiale de matières premières critiques augmente rapidement en raison de la transition vers une énergie propre et que l'Europe est également fortement dépendante des importations de technologies numériques, notamment pour la production de puces électroniques, puisque 75 à 80 % de la capacité mondiale de fabrication de plaquettes se trouve en

Asie; que l'Union devrait mettre en place une véritable «politique économique étrangère» afin de préserver ***sa liberté*** et sa compétitivité dans ce domaine critique ainsi que dans d'autres secteurs stratégiques;	Asie; que l'Union devrait mettre en place une véritable «politique économique étrangère» afin de préserver ***son autonomie*** et sa compétitivité dans ce domaine critique ainsi que dans d'autres secteurs stratégiques;

Or. en

Amendement 14
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que tant le rapport Letta, élaboré par Enrico Letta et commandé par le Conseil européen, que le rapport Draghi soulignent que le marché unique a donné dès le départ un formidable coup de fouet à l'économie de l'Union et a fortement contribué à son attractivité, qu'il reste une pierre angulaire de l'intégration et des valeurs européennes et qu'il est un puissant moteur pour la croissance, la prospérité et la solidarité; que le paysage international a toutefois profondément changé, ce qui démontre la nécessité de développer un nouveau marché unique;	E. considérant que tant le rapport Letta, élaboré par Enrico Letta et commandé par le Conseil européen, que le rapport Draghi soulignent que le marché unique a donné dès le départ un formidable coup de fouet à l'économie de l'Union et a fortement contribué à son attractivité, qu'il reste une pierre angulaire de l'intégration et des valeurs européennes et qu'il est un puissant moteur pour la croissance, la prospérité et la solidarité; que le paysage international a toutefois profondément changé, ce qui démontre la nécessité de développer un nouveau marché unique ***afin d'atteindre son plein potentiel***;

Or. en

Amendement 15
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que tant le rapport ***Letta***, élaboré par Enrico Letta et	E. considérant que tant le rapport ***intitulé «Bien plus qu'un marché»***,

commandé par le Conseil européen, que le rapport Draghi soulignent que le marché unique a donné dès le départ un formidable coup de fouet à l'économie de l'Union et a fortement contribué à son attractivité, qu'il reste une pierre angulaire de l'intégration et des valeurs européennes et qu'il est un puissant moteur pour la croissance, la prospérité et la solidarité; que le paysage international a toutefois profondément changé, ce qui démontre la nécessité ***de développer un nouveau*** marché unique;

élaboré par Enrico Letta et commandé par le Conseil européen, que le rapport Draghi soulignent que le marché unique a donné dès le départ un formidable coup de fouet à l'économie de l'Union et a fortement contribué à son attractivité, qu'il reste une pierre angulaire de l'intégration et des valeurs européennes et qu'il est un puissant moteur pour la croissance, la prospérité et la solidarité; que le paysage international a toutefois profondément changé, ce qui démontre la nécessité ***d'approfondir et d'achever le*** marché unique;

Or. en

Amendement 16
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que tant le rapport Letta, élaboré par Enrico Letta et commandé par le Conseil européen, que le rapport Draghi soulignent que le marché unique a donné dès le départ un formidable coup de fouet à l'économie de l'Union et a fortement contribué à son attractivité, qu'il reste une pierre angulaire de ***l'intégration*** et des valeurs européennes et qu'il est un puissant moteur pour la croissance, la prospérité et la solidarité; que le paysage international a toutefois profondément changé, ce qui démontre la nécessité de ***développer un nouveau marché unique***;	E. considérant que tant le rapport Letta, élaboré par Enrico Letta et commandé par le Conseil européen, que le rapport Draghi soulignent que le marché unique a donné dès le départ un formidable coup de fouet à l'économie de l'Union et a fortement contribué à son attractivité, qu'il reste une pierre angulaire de ***la coopération*** et des valeurs européennes et qu'il est un puissant moteur pour la croissance, la prospérité et la solidarité; que le paysage international a toutefois profondément changé, ce qui démontre la nécessité de ***rationaliser et de simplifier les structures de gouvernance opaques***;

Or. en

Amendement 17
Sandro Gozi, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que, selon le rapport Draghi, un minimum de 750 à 800 milliards d'euros d'investissements annuels supplémentaires est nécessaire pour rétablir la productivité de l'Union et atteindre les objectifs environnementaux et sociaux de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 18
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que, selon le rapport Draghi, un minimum de 750 à 800 milliards d'euros d'investissements annuels supplémentaires est nécessaire pour rétablir la productivité de l'Union ***et*** atteindre ***les*** objectifs environnementaux et sociaux ***de l'Union***;	F. considérant que, selon le rapport Draghi, un minimum de 750 à 800 milliards d'euros d'investissements annuels supplémentaires est nécessaire pour rétablir la productivité et ***la compétitivité*** de l'Union ***tout en continuant à*** atteindre ***ses*** objectifs environnementaux et sociaux;

Or. en

Amendement 19
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le soutien de l'Union aux investissements tant publics que privés est limité par la ***taille du budget***	G. considérant que le soutien de l'Union aux investissements tant publics que privés est limité par la ***situation***

de l'Union, sa priorisation insuffisante et son attitude excessivement prudente à l'égard des risques; que les investissements communs de l'Union, et notamment les initiatives fondées sur le marché et financées conjointement, ***sont essentiels pour relever les défis qui dépassent les frontières nationales, car ils permettent des économies d'échelle, favorisent l'autonomie stratégique, garantissent la cohésion dans l'ensemble de l'Union, attirent des capitaux privés, renforcent la compétitivité mondiale de l'Union dans les secteurs critiques et financent d'autres biens publics européens***;

budgétaire précaire d'une multitude d'États membres industriels clés; que les investissements communs de l'Union, et notamment les initiatives fondées sur le marché et financées conjointement, ***consolideraient l'Union en tant qu'union de transfert et augmenteraient la dépendance excessive à l'égard du financement par l'emprunt, qui existe déjà***;

Or. en

Amendement 20
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le soutien de l'Union aux investissements tant publics que privés est limité par la taille du budget de l'Union, sa priorisation insuffisante et son attitude excessivement prudente à l'égard des risques; que les investissements communs de l'Union, et notamment les initiatives fondées sur le marché et financées conjointement, sont essentiels pour relever les défis qui dépassent les frontières nationales, car ils permettent des économies d'échelle, favorisent l'autonomie stratégique, garantissent la cohésion dans l'ensemble de l'Union, attirent des capitaux privés, renforcent la compétitivité mondiale de l'Union dans les secteurs critiques et financent d'autres biens publics européens;	G. considérant que le soutien de l'Union aux investissements tant publics que privés est limité par la taille du budget de l'Union, sa priorisation insuffisante et son attitude excessivement prudente à l'égard des risques; que les investissements communs de l'Union, et notamment les initiatives fondées sur le marché et financées conjointement, sont essentiels pour relever les défis qui dépassent les frontières nationales, car ils permettent des économies d'échelle, favorisent l'autonomie stratégique, garantissent la cohésion dans l'ensemble de l'Union, attirent des capitaux privés, renforcent la compétitivité mondiale de l'Union dans les secteurs critiques et financent d'autres biens publics européens; ***rappelle néanmoins que ces investissements doivent rester ponctuels, limités et***

strictement contrôlés afin de ne pas aboutir à une économie commune centralisée ;

Or. fr

Amendement 21
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le soutien de l'Union aux investissements tant publics que privés est limité par la taille du budget de l'Union, ***sa priorisation insuffisante*** et son attitude excessivement prudente à l'égard des risques; que les investissements communs de l'Union, et notamment les initiatives fondées sur le marché et financées conjointement, sont essentiels pour relever les défis qui dépassent les frontières nationales, car ils permettent des économies d'échelle, favorisent l'autonomie stratégique***, garantissent*** la cohésion dans l'ensemble de l'Union, ***attirent*** des capitaux privés, EU la compétitivité mondiale de l'Union dans les secteurs critiques et ***financent*** d'autres biens publics européens;	G. considérant que le soutien de l'Union aux investissements tant publics que privés est limité par la taille du budget de l'Union, ***son cadre de gouvernance complexe*** et son attitude excessivement prudente à l'égard des risques; que les investissements communs de l'Union, et notamment les initiatives fondées sur le marché et financées conjointement, sont essentiels pour relever les défis qui dépassent les frontières nationales, car ils permettent des économies d'échelle, favorisent l'autonomie stratégique ***tout en garantissant*** la cohésion dans l'ensemble de l'Union, ***en attirant*** des capitaux privés, ***en renforçant*** la compétitivité mondiale de l'Union dans les secteurs critiques et ***en finançant et en fournissant*** d'autres biens publics européens;

Or. en

Amendement 22
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le soutien de	G. considérant que le soutien de

l'Union aux investissements tant publics que privés est limité par la taille du budget de l'Union, sa priorisation insuffisante et son attitude excessivement prudente à l'égard des risques; que les investissements communs de l'Union, et notamment les initiatives fondées sur le marché et financées conjointement, sont essentiels pour relever les défis qui dépassent les frontières nationales, car ils permettent des économies d'échelle, favorisent l'autonomie stratégique, ***garantissent*** la cohésion dans l'ensemble de l'Union, attirent des capitaux privés, renforcent la compétitivité mondiale de l'Union dans les secteurs critiques et financent d'autres biens publics européens;	l'Union aux investissements tant publics que privés est limité par la taille du budget de l'Union, sa priorisation insuffisante et son attitude excessivement prudente à l'égard des risques; que les investissements communs de l'Union, et notamment les initiatives fondées sur le marché et financées conjointement, sont essentiels pour relever les défis qui dépassent les frontières nationales, car ils permettent des économies d'échelle, favorisent l'autonomie stratégique, ***protègent et renforcent*** la cohésion dans l'ensemble de l'Union, attirent des capitaux privés, renforcent la compétitivité mondiale de l'Union dans les secteurs critiques et financent d'autres biens publics européens;

Or. en

Amendement 23
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que la tentative de créer l'union des marchés des capitaux (UMC) au cours de la dernière décennie ***n'a pas porté ses fruits, mais que l'intégration complète*** des services financiers au sein du marché unique est essentielle à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union en matière de politique économique;	H. considérant que la tentative de créer l'union des marchés des capitaux (UMC)***, définie par la présidente de la Commission von der Leyen comme une priorité stratégique, n'a pas encore atteint ses objectifs*** au cours de la dernière décennie***; qu'elle souligne que*** des services financiers ***bien intégrés*** au sein du marché unique ***sont essentiels*** à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union en matière de politique économique;

Or. en

Amendement 24
Sandro Gozi, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que le rapport Draghi fournit une analyse complète de la gouvernance économique et de la compétitivité de l'Union; que le Parlement n'a cessé de souligner que la croissance économique et la compétitivité doivent aller de pair avec la cohésion sociale, économique et territoriale, l'égalité et la protection des droits des citoyens;	***supprimé***

Or. en

Amendement 25
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que le rapport Draghi fournit une analyse complète de la gouvernance économique et de la compétitivité de l'Union; que le Parlement n'a cessé de souligner que la croissance économique et la compétitivité doivent aller de pair avec la cohésion sociale, économique et territoriale, l'égalité et la protection des droits des citoyens;	I. considérant que le rapport Draghi fournit une analyse complète de la gouvernance économique et de la compétitivité de l'Union; que le Parlement n'a cessé de souligner que la croissance économique et la compétitivité doivent aller de pair avec la cohésion sociale, économique et territoriale, l'égalité et la protection des droits des citoyens***, reconnaissant que la politique de cohésion n'est pas distincte du marché unique, mais qu'elle en est un pilier essentiel, qui favorise la convergence, la résilience et la compétitivité, et préserve l'unité et la prospérité partagée de l'Europe***;

Or. en

Amendement 26
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que le rapport Draghi souligne le fait que le fonctionnement de l'Union devrait être renforcé pour assurer la compétitivité européenne, en rationalisant les outils politiques dans le cadre de la structure institutionnelle existante;

Or. en

Amendement 27
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I ter. considérant que le rapport Draghi souligne que le cadre institutionnel existant de l'Union offre déjà les outils nécessaires pour renforcer la compétitivité et que la modification du traité n'est pas une condition préalable pour que l'Europe aille de l'avant; que, les progrès dépendent plutôt de la volonté politique, d'une déréglementation ciblée et d'une réduction des charges administratives;

Or. en

Amendement 28
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant I quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I quater. considérant que le rapport Draghi souligne que le cadre institutionnel de l'Union fournit déjà les outils nécessaires pour garantir la compétitivité de l'Europe; que le principal défi réside dans la déréglementation ciblée et la réduction des charges administratives;

Or. en

Amendement 29
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la boussole pour la compétitivité, publiée par la Commission et fondée sur l'analyse du rapport Draghi, propose une nouvelle feuille de route visant à rétablir le dynamisme de l'Union et à stimuler sa croissance économique, en relevant les défis des transitions écologique et numérique, et comprenant des mesures visant à améliorer le cadre réglementaire, à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et à promouvoir une économie à faible intensité de carbone; que le Parlement n'a cessé de souligner qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale de la politique industrielle qui tienne compte des dimensions sociale, environnementale et économique de la durabilité;	J. considérant que la boussole pour la compétitivité, publiée par la Commission et fondée sur l'analyse du rapport Draghi, propose une nouvelle feuille de route visant à rétablir le dynamisme de l'Union et à stimuler sa croissance économique, ***en réduisant les obstacles à l'innovation et à l'entrée sur le marché,*** en relevant les défis des transitions écologique et numérique, et comprenant des mesures visant à améliorer ***et à simplifier*** le cadre réglementaire, à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et à promouvoir une économie à faible intensité de carbone; que le Parlement n'a cessé de souligner qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale de la politique industrielle qui tienne compte des dimensions sociale, environnementale et économique de la durabilité;

Or. en

Amendement 30
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que le rapport Draghi souligne que le processus de prise de décision de l'Union n'a pas évolué de manière substantielle avec l'élargissement de l'Union et que, par conséquent, l'environnement mondial étant devenu plus complexe, les procédures ***législatives et*** décisionnelles doivent être ***accélérées***; que le rapport Draghi souligne qu'une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe ne sera couronnée de succès que si, en parallèle, la structure institutionnelle et le fonctionnement de l'Union évoluent;	K. considérant que le rapport Draghi souligne que le processus de prise de décision de l'Union n'a pas évolué de manière substantielle avec l'élargissement de l'Union et que, par conséquent, l'environnement mondial étant devenu plus complexe, ***et l'Union se préparant à un nouveau cycle d'élargissement,*** les procédures décisionnelles ***des institutions de l'Union*** doivent être ***réformées et rationalisées; que le rapport considère également que la multiplicité des acteurs qui s'y opposent peut retarder ou diluer l'action au moyen du processus décisionnel***; que le rapport Draghi souligne qu'une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe ne sera couronnée de succès que si, en parallèle, la structure institutionnelle et le fonctionnement de l'Union évoluent;

Or. en

Amendement 31
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que le rapport Draghi souligne que le processus de prise de décision de l'Union n'a pas évolué de manière substantielle avec l'élargissement de l'Union et que, par conséquent, l'environnement mondial étant devenu plus complexe, les procédures législatives et	K. considérant que le rapport Draghi souligne que le processus de prise de décision de l'Union n'a pas évolué de manière substantielle avec l'élargissement de l'Union et que, par conséquent, l'environnement mondial étant devenu plus complexe, les procédures législatives et

décisionnelles doivent être accélérées; que le rapport Draghi souligne ***qu'une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe ne sera couronnée de succès que si, en parallèle,*** la structure institutionnelle et ***le*** fonctionnement de l'Union ***évoluent***;	décisionnelles doivent être accélérées; que le rapport Draghi souligne ***que si le renforcement de l'Union nécessite des modifications du traité, il est possible de faire beaucoup avec des ajustements ciblés et, dans ce sens, propose un certain nombre de modifications de*** la structure institutionnelle et ***du*** fonctionnement de l'Union ***pour soutenir sa stratégie industrielle***;

Or. en

Amendement 32
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que le rapport Draghi souligne que le processus de prise de décision de l'Union n'a pas évolué de manière substantielle avec l'élargissement de l'Union et que, par conséquent, l'environnement mondial étant devenu plus complexe, les procédures législatives et décisionnelles doivent être accélérées; que le rapport Draghi souligne qu'une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe ***ne sera couronnée de succès que si, en parallèle,*** la structure institutionnelle et le fonctionnement de l'Union ***évoluent***;	K. considérant que le rapport Draghi souligne que le processus de prise de décision de l'Union n'a pas évolué de manière substantielle avec l'élargissement de l'Union et que, par conséquent, l'environnement mondial étant devenu plus complexe, les procédures législatives et décisionnelles doivent être accélérées; que le rapport Draghi souligne qu'une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe ***doit s'accompagner de changements parallèles dans*** la structure institutionnelle et le fonctionnement de l'Union;

Or. en

Amendement 33
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que les processus d'adhésion d'un grand nombre de pays ont pris un nouvel élan depuis la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, ce qui conduit à une situation dans laquelle l'Union doit se préparer au prochain cycle d'élargissement substantiel et réformer ses processus décisionnels pour fonctionner efficacement dans une Union comptant un nombre considérablement accru d'États membres; que l'élargissement du marché commun recèle un potentiel considérable de croissance de l'économie européenne et de renforcement de la position géoéconomique de l'Union;

Or. en

Amendement 34
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que le rapport Draghi relève que l'activité législative de la Commission a augmenté de manière excessive et que l'Union devrait être plus rigoureuse dans l'application du principe de subsidiarité et faire preuve de plus d'«autolimitation»;

Or. en

Amendement 35
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que le rapport Draghi souligne qu'il est nécessaire d'étendre à un plus grand nombre de domaines le vote à la majorité qualifiée (VMQ) au sein de Conseil afin de surmonter les blocages et de faciliter l'adoption de mesures visant à renforcer la compétitivité et la croissance économique de l'Union, ainsi que de faire en sorte que les décisions soient prises en temps utile et de manière efficace;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 36
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que le rapport Draghi souligne qu'il est nécessaire d'étendre à un plus grand nombre de domaines le vote à la majorité qualifiée (VMQ) au sein de Conseil afin de surmonter les blocages et de faciliter l'adoption de mesures visant à renforcer la compétitivité et la croissance économique de l'Union, ainsi que de faire en sorte que les décisions soient prises en temps utile et de manière efficace;	***supprimé***

Or. en

Amendement 37
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que le rapport Draghi	L. considérant que le rapport Draghi

souligne ***qu'il est nécessaire d'étendre*** à un plus grand nombre de domaines le vote à la majorité qualifiée (VMQ) au sein de Conseil afin de surmonter les blocages et de faciliter l'adoption de mesures visant à renforcer la compétitivité et la croissance économique de l'Union, ainsi que de faire en sorte que les décisions soient prises en temps utile et de manière efficace;

souligne ***les discussions en cours visant à étendre*** à un plus grand nombre de domaines le vote à la majorité qualifiée (VMQ) au sein de Conseil afin de surmonter les blocages et de faciliter l'adoption de mesures visant à renforcer la compétitivité et la croissance économique de l'Union, ainsi que de faire en sorte que les décisions soient prises en temps utile et de manière efficace;

Or. en

Amendement 38
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que le rapport Draghi souligne qu'il est nécessaire ***d'étendre à un plus grand nombre de domaines le vote à la majorité qualifiée (VMQ) au sein de Conseil afin de surmonter les blocages et*** de faciliter l'adoption de mesures visant à renforcer la compétitivité et la croissance économique de l'Union, ainsi que de faire en sorte que les décisions soient prises en temps utile et de manière efficace;	L. considérant que le rapport Draghi souligne qu'il est nécessaire ***de simplifier le processus décisionnel européen afin*** de faciliter l'adoption de mesures visant à renforcer la compétitivité et la croissance économique de l'Union, ainsi que de faire en sorte que les décisions soient prises en temps utile et de manière efficace;

Or. en

Amendement 39
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que la conférence sur l'avenir de l'Europe a offert aux citoyens, à la société civile, aux partenaires sociaux	***supprimé***

et aux parties prenantes et institutions concernées une occasion unique de réfléchir à l'avenir de l'Union et de définir des priorités essentielles pour son développement; que les propositions de modification des traités, de réformes institutionnelles et d'initiatives stratégiques présentées dans le rapport Draghi s'appuient sur le fait que la conférence sur l'avenir de l'Europe a mis en évidence la nécessité d'une Union plus démocratique, plus efficiente et plus efficace, dotée d'une plus grande capacité à relever les défis du XXIe siècle et à réagir aux possibilités qu'il offre;

Or. en

Amendement 40
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que la conférence sur l'avenir de l'Europe a offert aux citoyens, à la société civile, aux partenaires sociaux et aux parties prenantes et institutions concernées une occasion unique de réfléchir à l'avenir de l'Union et de définir des priorités essentielles pour son développement; que les propositions de modification des traités, de réformes institutionnelles et d'initiatives stratégiques présentées dans le rapport Draghi s'appuient sur le fait que la conférence sur l'avenir de l'Europe a mis en évidence la nécessité d'une Union plus démocratique, plus efficiente et plus efficace, dotée d'une plus grande capacité à relever les défis du XXIe siècle et à réagir aux possibilités qu'il offre;	***supprimé***

Or. en

Amendement 41
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que la conférence sur l'avenir de l'Europe ***a offert aux citoyens, à la société civile, aux partenaires sociaux et aux parties prenantes et institutions concernées une occasion unique de réfléchir à l'avenir de l'Union et de définir des priorités essentielles pour son développement; que les propositions de modification des traités, de réformes institutionnelles et d'initiatives stratégiques présentées dans le rapport Draghi s'appuient sur le fait que la conférence sur l'avenir de l'Europe a mis en évidence la nécessité d'une Union plus démocratique, plus efficiente et plus efficace, dotée d'une plus grande capacité à relever les défis du XXIe siècle et à réagir aux possibilités qu'il offre***;	M. considérant que la conférence sur l'avenir de l'Europe ***peut être considérée comme un échec, étant donné que le Conseil n'est pas disposé à donner suite à ses recommandations et que les partisans de l'intégration qui ont poussé la conférence sur l'avenir de l'Europe ont perdu du terrain depuis les élections européennes de 2024***;

Or. en

Amendement 42
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que la conférence sur l'avenir de l'Europe a offert ***aux citoyens, à la société civile, aux partenaires sociaux et aux parties prenantes et institutions concernées*** une occasion ***unique*** de réfléchir à l'avenir de l'Union et de définir des priorités essentielles pour son développement; que les propositions de	M. considérant que la conférence sur l'avenir de l'Europe a offert une occasion de réfléchir à l'avenir de l'Union et de définir des priorités essentielles pour son développement; que les propositions de réformes institutionnelles et d'initiatives stratégiques présentées dans le rapport Draghi s'appuient sur le fait que la

modification des traités, de réformes institutionnelles et d'initiatives stratégiques présentées dans le rapport Draghi s'appuient sur le fait que la conférence sur l'avenir de l'Europe a mis en évidence la nécessité d'une Union plus démocratique, plus efficiente et plus efficace, dotée d'une plus grande capacité à relever les défis du XXIe siècle et à réagir aux possibilités qu'il offre;

conférence sur l'avenir de l'Europe a mis en évidence la nécessité d'une Union plus démocratique, plus efficiente et plus efficace, dotée d'une plus grande capacité à relever les défis du XXIe siècle et à réagir aux possibilités qu'il offre;

Or. en

Amendement 43
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que la conférence sur l'avenir de l'Europe a offert aux citoyens, à la société civile, aux partenaires sociaux et aux parties prenantes et institutions concernées une occasion unique de réfléchir à l'avenir de l'Union et de définir des priorités essentielles pour son développement; que ***les propositions de modification des traités, de réformes institutionnelles et d'initiatives stratégiques présentées dans*** le rapport Draghi ***s'appuient*** sur le fait que la conférence sur l'avenir de l'Europe a mis en évidence la nécessité d'une Union plus démocratique, plus efficiente et plus efficace, dotée d'une plus grande capacité à relever les défis du XXIe siècle et à réagir aux possibilités qu'il offre;	M. considérant que la conférence sur l'avenir de l'Europe a offert aux citoyens, à la société civile, aux partenaires sociaux et aux parties prenantes et institutions concernées une occasion unique de réfléchir à l'avenir de l'Union et de définir des priorités essentielles pour son développement; que le rapport Draghi ***s'appuie*** sur le fait que la conférence sur l'avenir de l'Europe a mis en évidence la nécessité d'une Union plus démocratique, plus efficiente et plus efficace, dotée d'une plus grande capacité à relever les défis du XXIe siècle et à réagir aux possibilités qu'il offre;

Or. en

Amendement 44
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que la conférence sur l'avenir de l'Europe a offert aux citoyens, à la société civile, aux partenaires sociaux et aux parties prenantes et institutions concernées une occasion unique de réfléchir à l'avenir de l'Union et de définir des priorités essentielles pour son développement; que les propositions de modification des traités, de réformes institutionnelles et d'initiatives stratégiques présentées dans le rapport Draghi s'appuient sur le fait que la conférence sur l'avenir de l'Europe a mis en évidence la nécessité d'une Union plus démocratique, plus efficiente et plus efficace, dotée d'une plus grande capacité à relever les défis du XXIe siècle et à réagir aux possibilités qu'il offre;	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 45
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant que le rapport Draghi précise que le renforcement du modèle politique et institutionnel de l'Union est possible dans le cadre juridique existant, en appliquant une rationalisation ciblée sans qu'il soit nécessaire de modifier le traité; que cette rationalisation ciblée devrait se concentrer sur la déréglementation plutôt que sur l'augmentation du nombre de règles et de procédures de l'Union;

Or. en

Amendement 46
Sandro Gozi, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, selon le rapport Draghi, la transformation numérique et le développement de l'intelligence artificielle (IA) sont des moteurs essentiels de la future compétitivité européenne; que l'Union est jusqu'à présent passée à côté de possibilités décisives dans le cadre de la révolution numérique et qu'elle reste à la traîne par rapport aux grands acteurs mondiaux en matière de capacités d'IA, d'infrastructures de données et de technologies de pointe;	***supprimé***

Or. en

Amendement 47
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, selon le rapport Draghi, la transformation numérique et le développement de l'intelligence artificielle (IA) sont des moteurs essentiels de la future compétitivité européenne; que l'Union est jusqu'à présent passée à côté de possibilités décisives dans le cadre de la révolution numérique et qu'elle reste à la traîne par rapport aux grands acteurs mondiaux en matière de capacités d'IA, d'infrastructures de données et de technologies de pointe;	N. considérant que, selon le rapport Draghi, la transformation numérique et le développement de l'intelligence artificielle (IA) sont des moteurs essentiels de la future compétitivité européenne; que l'Union est jusqu'à présent passée à côté de possibilités décisives dans le cadre de la révolution numérique et qu'elle reste à la traîne par rapport aux grands acteurs mondiaux en matière de capacités d'IA, d'infrastructures de données et de technologies de pointe; ***que l'Union s'est***

largement préoccupée de réglementer l'IA au lieu de l'encourager, ce qui met en évidence le problème central du discours politique de l'Union;

Or. en

Amendement 48
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que le rapport Draghi souligne que l'Union doit renforcer son autonomie stratégique et ses capacités de défense en surmontant la fragmentation du marché, en améliorant l'interopérabilité et en consolidant l'industrie européenne de la défense; que le rapport Niinistö complète cette vision en soulignant la nécessité d'améliorer la préparation aux risques, la réaction aux crises et la résilience des infrastructures critiques et des chaînes d'approvisionnement; que les deux rapports soulignent qu'une union européenne de la défense crédible nécessite un cadre de gouvernance intégré et des investissements soutenus et coordonnés au niveau de l'Union;	O. considérant que le rapport Draghi souligne que l'Union doit renforcer son autonomie stratégique et ses capacités de défense en surmontant la fragmentation du marché, en améliorant l'interopérabilité et en consolidant l'industrie européenne de la défense***; que toute coopération en matière de défense doit respecter la souveraineté militaire des États membres et exclure toute création d'une armée européenne centralisée ou d'une chaîne de commandement supranationale, qui affaiblirait les capacités stratégiques nationales*** ; que le rapport Niinistö complète cette vision en soulignant la nécessité d'améliorer la préparation aux risques, la réaction aux crises et la résilience des infrastructures critiques et des chaînes d'approvisionnement; que les deux rapports soulignent qu'une union européenne de la défense crédible nécessite un cadre de gouvernance intégré et des investissements soutenus et coordonnés au niveau de l'Union;

Or. fr

Amendement 49
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que le rapport Draghi souligne que l'Union doit renforcer son autonomie stratégique et ses capacités de défense en surmontant la fragmentation du marché, en améliorant l'interopérabilité et en ***consolidant*** l'industrie européenne de la défense; que le rapport Niinistö complète cette vision en soulignant la nécessité d'améliorer la préparation aux risques, la réaction aux crises et la résilience des infrastructures critiques et des chaînes d'approvisionnement; ***que les deux rapports soulignent qu'une union européenne de la défense crédible nécessite un cadre de gouvernance intégré et des investissements soutenus et coordonnés au niveau de l'Union;***	O. considérant que le rapport Draghi souligne que l'Union doit renforcer son autonomie stratégique et ses capacités de défense en surmontant la fragmentation du marché, en améliorant l'interopérabilité et en ***stimulant*** l'industrie européenne de la défense; que le rapport Niinistö complète cette vision en soulignant la nécessité d'améliorer la préparation aux risques, la réaction aux crises et la résilience des infrastructures critiques et des chaînes d'approvisionnement;

Or. en

Amendement 50
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite du*** rapport Draghi***, de ses conclusions et de son*** appel à ***l'action; soutient l'analyse selon laquelle l'Europe est confrontée à un défi existentiel, face auquel elle doit définir un agenda européen renouvelé afin de rester compétitive et de se développer dans un contexte géopolitique en mutation rapide***, tout en ***garantissant l'emploi, la durabilité*** sociale et environnementale***, la démocratie et la paix; se dit favorable à une nouvelle stratégie européenne fondée sur l'innovation, la décarbonation et la défense, qui nécessite une nouvelle***	1. ***prend acte du*** rapport Draghi ***tout en regrettant la vision politique qui y est exposée et qui risque d'alimenter un nivellement par le bas pour les travailleurs et l'environnement en Europe***; ***se félicite de*** l'appel à ***une augmentation significative des investissements (800 milliards d'EUR par an pour les transitions clés), mais regrette que le plan de M. Draghi prévoie de les financer principalement par le secteur privé, en étendant le financement via les marchés de capitaux; souhaite que le moteur de la reprise en Europe soit un***

politique industrielle européenne cohérente et des investissements publics et privés importants;	***secteur public solide, et non des profits privés; met en garde contre le fait que la recherche aveugle de la compétitivité risque toujours de faire baisser les salaires, d'affaiblir les conditions de travail et de réduire les protections sociales***, tout en ***compromettant les normes environnementales; rappelle que l'aspect le plus préoccupant du rapport est l'appel de M. Draghi à revoir la législation prudentielle bancaire et à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises; se dit préoccupé par le fait que cette poussée de déréglementation ne compromette dangereusement les garde-fous destinés à protéger les consommateurs, les travailleurs et le système financier lui-même; met en garde contre le fait que la dépendance excessive du rapport à l'égard de la croissance économique, de l'innovation et de la technologie en tant que remèdes magiques ignore l'inégalité et la pauvreté croissantes à travers l'Europe; rappelle que le fait de se concentrer uniquement sur l'augmentation de la productivité ne résoudra pas les problèmes structurels profonds de l'Union; réaffirme que l'avenir de l'Europe ne peut être construit sur la déréglementation et la libéralisation et qu'il doit être ancré dans des investissements publics importants, la conditionnalité*** sociale et environnementale ***de l'aide, le soutien à la nationalisation des secteurs productifs stratégiques, la protection des droits des travailleurs et un engagement en faveur de la justice sociale et environnementale***;

Or. en

Amendement 51
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite du rapport Draghi, de ses conclusions et de son appel à l'action; soutient l'analyse selon laquelle l'Europe est confrontée à un défi existentiel, face auquel elle doit définir un ***agenda européen renouvelé*** afin de rester compétitive et de se développer dans un contexte géopolitique en mutation rapide, tout en garantissant l'emploi, la durabilité sociale et environnementale, la démocratie et la paix; ***se dit favorable à*** une nouvelle stratégie européenne fondée sur l'innovation, la décarbonation et la défense, qui nécessite une nouvelle politique industrielle européenne cohérente et des investissements publics et privés importants;	1. se félicite du rapport Draghi, de ses conclusions et de son appel à l'action; soutient l'analyse selon laquelle l'Europe est confrontée à un défi existentiel, face auquel elle doit définir un ***effort sans précédent*** afin de rester compétitive et de se développer dans un contexte géopolitique en mutation rapide, tout en garantissant l'emploi, la durabilité sociale et environnementale, la démocratie et la paix; ***appelle de ses vœux*** une nouvelle stratégie européenne fondée sur ***la promotion de*** l'innovation, la décarbonation et la ***compétitivité et sur la création d'une union de la*** défense, qui nécessite une nouvelle politique industrielle européenne cohérente et ***la mobilisation*** des investissements publics et privés importants;

Or. en

Amendement 52
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite du rapport Draghi, de ses conclusions et de son appel à l'action; soutient l'analyse selon laquelle l'Europe est confrontée à un défi existentiel, face auquel elle doit définir un agenda européen renouvelé afin de rester compétitive et de se développer dans un contexte géopolitique en mutation rapide, tout en garantissant l'emploi, la durabilité sociale et environnementale***, la démocratie et la paix***; se dit favorable à ***une nouvelle stratégie européenne fondée*** sur l'innovation, la ***décarbonation*** et la défense***, qui nécessite une nouvelle***	1. se félicite du rapport Draghi, de ses conclusions et de son appel à l'action; soutient l'analyse selon laquelle l'Europe est confrontée à un défi existentiel, face auquel elle doit définir un agenda européen renouvelé afin de rester compétitive et de se développer ***économiquement*** dans un contexte géopolitique en mutation rapide, tout en garantissant ***le libre marché, la démocratie et la paix,*** l'emploi, la durabilité sociale et environnementale; se dit favorable à ***l'accent stratégique mis*** sur l'innovation, la ***sécurité, la compétitivité*** et la défense ***de l'Union***;

politique industrielle européenne cohérente et des investissements publics et privés importants;

Or. en

Amendement 53
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. se félicite du rapport Draghi, de ses conclusions et de son appel à l'action; soutient l'analyse selon laquelle l'Europe est confrontée à un défi existentiel, face auquel elle doit définir un agenda européen renouvelé afin de rester compétitive et de se développer dans un contexte géopolitique en mutation rapide, tout en garantissant l'emploi, la durabilité sociale et environnementale, la démocratie et la paix; se dit favorable à une nouvelle stratégie européenne fondée sur l'innovation, la décarbonation et la défense, qui nécessite une nouvelle politique industrielle européenne cohérente et des investissements publics et privés importants;	1. se félicite du rapport Draghi, de ses conclusions et de son appel à l'action; soutient l'analyse selon laquelle l'Europe est confrontée à un défi existentiel, face auquel elle doit définir un agenda européen renouvelé afin de rester compétitive et de se développer dans un contexte géopolitique en mutation rapide, tout en garantissant l'emploi, la durabilité sociale et environnementale, la démocratie et la paix; se dit favorable à une nouvelle stratégie européenne fondée sur l'innovation, la décarbonation ***équitable*** et la défense, qui nécessite une nouvelle politique industrielle européenne cohérente et des investissements publics et privés importants;

Or. en

Amendement 54
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***se félicite*** du rapport Draghi, de ses conclusions et de son appel à l'action; soutient l'analyse selon laquelle l'Europe	1. ***prend note*** du rapport Draghi, de ses conclusions et de son appel à l'action; soutient l'analyse selon laquelle l'Europe

est confrontée à un défi existentiel, face auquel elle doit définir ***un agenda européen renouvelé afin de rester compétitive et de se développer*** dans un contexte géopolitique en mutation rapide, tout en garantissant l'emploi, la durabilité sociale et environnementale, la démocratie et la paix; se dit favorable à une nouvelle stratégie européenne fondée sur l'innovation, la ***décarbonation*** et la défense, qui nécessite une nouvelle politique industrielle européenne cohérente et ***des investissements publics et privés importants***;

est confrontée à un défi existentiel, face auquel elle doit définir ***une compétitivité renforcée et une croissance économique*** dans un contexte géopolitique en mutation rapide, tout en garantissant l'emploi, la durabilité sociale et environnementale, la démocratie et la paix; se dit favorable à une nouvelle stratégie européenne fondée sur l'innovation, la ***durabilité*** et la défense, qui nécessite une nouvelle politique industrielle européenne cohérente et ***une capacité d'investissement importante***;

Or. en

Amendement 55
Anthony Smith

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que l'avenir de l'économie européenne doit reposer sur le socle européen des droits sociaux et le protocole sur le progrès social, avec comme finalité de réaliser une convergence sociale vers le haut dans tous les États membres; réaffirme la nécessité d'adapter les traités de l'Union afin de consacrer le socle européen des droits sociaux et le protocole sur le progrès social, renforçant ainsi la cohésion sociale et la légitimité démocratique dans le cadre économique de l'Union; souligne que le socle européen des droits sociaux et le protocole sur le progrès social doivent promouvoir des normes élevées en matière de droits des travailleurs, de protection sociale, de salaires équitables et d'emplois de qualité afin de garantir que le progrès économique profite à tous les citoyens; invite instamment les États membres à mettre en œuvre des politiques conformes

à ces principes afin d'encourager la solidarité, de réduire les disparités sociales et de soutenir une croissance économique durable et inclusive dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 56
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, ***abandonne les approches nationales fragmentées et recentre, accélère et simplifie*** le processus décisionnel supranational au niveau de l'Union***, afin*** d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;	2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, ***laquelle devrait s'accompagner d'une stratégie de communication claire et globale afin de maintenir les citoyens engagés et informés des avantages de ces changements, de garantir le soutien total du public et de favoriser un sentiment d'appartenance et de responsabilité partagé; estime que, si l'on ajoute la nécessité de renforcer*** le processus décisionnel supranational au niveau de l'Union ***en le recentrant, en l'accélérant et en le simplifiant, cela permettra*** d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;

Or. it

Amendement 57
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, abandonne les approches nationales fragmentées et recentre, accélère et simplifie le processus décisionnel ***supranational*** au niveau de l'Union, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;	2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, abandonne les approches nationales fragmentées et recentre, accélère et simplifie le processus décisionnel au niveau de l'Union, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial; ***souligne qu'il importe de s'attaquer aux difficultés que pose l'unanimité au sein du Conseil; soutient à cet égard toutes les initiatives visant à rendre le processus décisionnel plus efficace, ce qui est essentiel pour renforcer la compétitivité de l'Union;***

Or. en

Amendement 58
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, ***abandonne les approches nationales fragmentées et recentre, accélère et simplifie le processus décisionnel supranational au niveau de l'Union***, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, ***en tant que véritable acteur mondial***;	2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, ***en la rendant plus transparente et plus ciblée***, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, ***dans le respect des principes d'attribution, de subsidiarité et de proportionnalité; se félicite à cet égard de la décision de la Commission de retirer 37 propositions législatives européennes en suspens; estime qu'il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction***;

Or. en

Amendement 59
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, ***abandonne les approches nationales fragmentées et recentre, accélère et simplifie le processus décisionnel supranational au niveau de l'Union,*** afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;	2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;

Or. fr

Amendement 60
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que***, comme indiqué dans*** le rapport Draghi***, ces objectifs ne pourront être atteints*** que ***si*** l'Union ***réorganise d'urgence*** sa gouvernance institutionnelle et économique***, abandonne*** les approches nationales fragmentées ***et recentre, accélère et simplifie le*** processus décisionnel ***supranational*** au niveau de l'Union***, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial***;	2. souligne que le rapport Draghi ***propose*** que l'Union ***renforce*** sa gouvernance institutionnelle et économique ***et, dans les cas les plus importants, qu'elle remplace*** les approches nationales fragmentées ***par un*** processus décisionnel ***plus efficace et plus efficient*** au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 61
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que***, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront*** être ***atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, abandonne les approches nationales fragmentées et recentre, accélère et simplifie le processus décisionnel supranational au niveau*** de l'Union, ***afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial***;	2. souligne que ***le renforcement de la compétitivité de l'Union peut*** être ***obtenu par la déréglementation d'un nombre considérable de textes législatifs de l'Union existants, en supprimant les actes juridiques obsolètes et inefficaces qui font peser une lourde charge administrative sur les entrepreneurs et les entreprises*** de l'Union, ***laquelle compromet le bon fonctionnement du marché intérieur***;

Or. en

Amendement 62
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ***ces objectifs ne pourront être atteints que si*** l'Union ***réorganise*** d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, ***abandonne*** les approches nationales fragmentées et ***recentre, accélère et simplifie*** le processus décisionnel ***supranational au niveau de l'Union***, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;	2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, l'Union ***doit*** d'urgence ***réfléchir à la manière d'améliorer*** sa gouvernance institutionnelle et économique, ***en abandonnant*** les approches nationales fragmentées et ***en renforçant*** le processus décisionnel, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;

Or. en

Amendement 63
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, ***abandonne les approches nationales fragmentées et recentre, accélère et simplifie le processus décisionnel supranational au niveau de l'Union***, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;	2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, ***en donnant la priorité à la simplification et à la réduction de la bureaucratie, dans le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité inscrits dans les traités***, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;

Or. en

Amendement 64
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, abandonne les approches nationales fragmentées et recentre, accélère et simplifie le processus décisionnel ***supranational*** au niveau de l'Union, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;	2. souligne que, comme indiqué dans le rapport Draghi, ces objectifs ne pourront être atteints que si l'Union réorganise d'urgence sa gouvernance institutionnelle et économique, abandonne les approches nationales fragmentées et recentre, accélère et simplifie le processus décisionnel au niveau de l'Union, afin d'agir de manière plus efficiente et plus efficace là où cela compte le plus, en tant que véritable acteur mondial;

Or. en

Amendement 65
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne qu'une gouvernance intelligente implique dans une large mesure d'éviter une bureaucratie excessive; invite donc à une réduction décisive de la bureaucratie et de la charge réglementaire et à une mise en œuvre renforcée du principe de subsidiarité, afin que l'Europe puisse concentrer son attention sur les domaines où une action commune peut avoir le plus d'incidence;

Or. en

Amendement 66
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que ***les principaux domaines dans lesquels une réforme stratégique des politiques est nécessaire pour stimuler*** la compétitivité de l'Union ***sont*** l'achèvement du marché unique européen***,*** la création ***de l'union*** de l'épargne et des investissements***, le renforcement du*** budget de l'Union***, le maintien de niveaux élevés*** de protection sociale ***et de droits sociaux et du travail, l'approfondissement d'un modèle européen de l'IA et*** de la transformation numérique***,*** et ***le développement d'une***	3. souligne que ***le renforcement de*** la compétitivité de l'Union ***nécessite une stratégie axée sur*** l'achèvement du marché unique européen ***et le renforcement du dynamisme économique par la déréglementation et l'application du principe de subsidiarité; soutient*** la création ***d'une union*** de l'épargne et des investissements ***qui respecte la compétence fiscale nationale; appelle de ses vœux un*** budget de l'Union ***plus efficace et plus transparent; reconnaît la nécessité de garantir des systèmes*** de

union européenne de l'énergie et d'une union européenne de la défense;	protection sociale ***qui soutiennent l'autonomisation des personnes et la participation économique; soutient une approche équilibrée et axée sur l'innovation*** de la transformation numérique et ***de l'IA qui respecte les normes éthiques tout en évitant les charges réglementaires inutiles; souligne la nécessité d'une coopération renforcée en matière d'énergie et de défense qui respecte les diverses priorités des États membres***;

Or. en

Amendement 67
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les principaux domaines dans lesquels une réforme stratégique des politiques est nécessaire pour stimuler la compétitivité de l'Union sont ***l'achèvement*** du marché unique européen***, la création de*** l'union ***de l'épargne et des investissements***, ***le renforcement*** du budget de l'Union, le maintien de niveaux élevés de protection sociale et de droits sociaux et du travail, ***l'approfondissement d'un modèle européen de l'IA et de la transformation numérique, et*** le développement d'une ***union*** européenne ***de l'énergie et d'une union européenne de la défense***;	3. souligne que les principaux domaines dans lesquels une réforme stratégique des politiques est nécessaire pour stimuler la compétitivité de l'Union sont ***l'approfondissement*** du marché unique européen ***et*** l'union ***des marchés de capitaux***, ***la rationalisation*** du budget de l'Union ***en se concentrant sur les compétences essentielles de l'Union***, le maintien de niveaux élevés de protection sociale et de droits sociaux et du travail, le développement d'une ***stratégie*** européenne ***coordonnée en matière d'intelligence artificielle et de semi-conducteurs***;

Or. en

Amendement 68
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que les principaux domaines dans lesquels une réforme stratégique des politiques est nécessaire pour stimuler la compétitivité de l'Union sont l'achèvement du marché unique européen, la création de l'union de l'épargne et des investissements, ***le renforcement*** du budget de l'Union, le maintien de niveaux élevés de protection sociale et de droits sociaux et du travail, l'approfondissement d'un modèle européen de l'IA et de la transformation numérique, et le développement d'une union européenne de l'énergie et d'une union européenne de la défense;	3. souligne que les principaux domaines dans lesquels une réforme stratégique des politiques est nécessaire pour stimuler la compétitivité de l'Union sont l'achèvement du marché unique européen, la création de l'union de l'épargne et des investissements, ***l'efficacité*** du budget de l'Union ***et sa mise en œuvre***, le maintien de niveaux élevés de protection sociale et de droits sociaux et du travail, l'approfondissement d'un modèle européen de l'IA et de la transformation numérique, et le développement d'une union européenne de l'énergie et d'une union européenne de la défense;

Or. en

Amendement 69
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que les réformes stratégiques des politiques et les changements proposés dans l'architecture institutionnelle de l'Union devraient être considérés comme des aspects inextricablement liés qui doivent être mis en œuvre ensemble, afin de renforcer la compétitivité de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 70
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que les réformes stratégiques des politiques et les changements proposés dans l'architecture institutionnelle de l'Union devraient être considérés comme ***des aspects inextricablement liés qui doivent être mis en œuvre ensemble***, afin de renforcer la compétitivité de l'Union;	4. souligne que les réformes stratégiques des politiques et les changements proposés dans l'architecture institutionnelle de l'Union devraient être considérés comme ***interconnectés***, afin de renforcer la compétitivité de l'Union***, avec un engagement plus fort des citoyens européens dans le processus de définition des objectifs et des actions liés aux futures réformes de l'Union***;

Or. en

Amendement 71
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Recentrer, accélérer et simplifier les travaux de l'Union***: nouvelle gouvernance supranationale de l'Union***	Recentrer, accélérer et simplifier les travaux de l'Union

Or. en

Amendement 72
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Recentrer, accélérer et simplifier les travaux de l'Union***: nouvelle gouvernance supranationale de l'Union***	Recentrer, accélérer et simplifier les travaux de l'Union

Or. en

Amendement 73
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Recentrer, accélérer et simplifier les travaux de l'Union: nouvelle gouvernance ***supranationale*** de l'Union	Recentrer, accélérer et simplifier les travaux de l'Union: nouvelle gouvernance de l'Union

Or. en

Amendement 74
Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. salue les efforts visant à recentrer et à simplifier les travaux de l'Union au moyen de la hiérarchisation stratégique et de l'efficacité institutionnelle; demande un renforcement de la capacité d'action de l'Union dans les cas où elle apporte une valeur ajoutée manifeste, sur la base du principe de subsidiarité; souligne que la simplification et la subsidiarité doivent conduire à une législation plus intelligente et plus efficace, et non ***à une déréglementation ou*** à un désengagement des domaines nécessitant une action au niveau de l'Union;	5. salue les efforts visant à recentrer et à simplifier les travaux de l'Union au moyen de la hiérarchisation stratégique et de l'efficacité institutionnelle; demande un renforcement de la capacité d'action de l'Union dans les cas où elle apporte une valeur ajoutée manifeste, sur la base du principe de subsidiarité; souligne que la simplification et la subsidiarité doivent conduire à une législation plus intelligente et plus efficace, et non à un désengagement des domaines nécessitant une action au niveau de l'Union; ***insiste sur le fait que des interventions efficaces dans des domaines politiques propices à une plus grande compétitivité économique nécessitent l'introduction de véritables compétences de l'Union dans le domaine de l'énergie et des infrastructures transfrontalières; souligne que cette priorité stratégique doit également se traduire par une structure institutionnelle renouvelée et allégée, notamment par une***

restructuration et une réduction de la taille du collège des commissaires;

Or. en

Amendement 75
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. salue les efforts visant à recentrer et à simplifier les travaux de l'Union au moyen de la hiérarchisation stratégique et de l'efficacité institutionnelle; demande un renforcement de la capacité d'action de l'Union dans les cas où elle apporte une valeur ajoutée manifeste, ***sur la base*** du principe de subsidiarité; souligne que la simplification et la subsidiarité doivent conduire à une législation plus intelligente ***et*** plus efficace, et ***non*** à une déréglementation ou à un désengagement ***des*** domaines ***nécessitant une action au niveau de l'Union***;	5. salue les efforts visant à recentrer et à simplifier les travaux de l'Union au moyen de la hiérarchisation stratégique et de l'efficacité institutionnelle; demande un renforcement de la capacité d'action de l'Union dans les cas où elle apporte une valeur ajoutée manifeste, ***dans le plein respect*** du principe de subsidiarité; souligne que la simplification et la subsidiarité doivent conduire à une législation plus intelligente***, moins abondante, mais*** plus efficace, et à une déréglementation ou à un désengagement ***de certains*** domaines ***où l'innovation est nécessaire, mais entravée par les institutions***; ***se félicite à cet égard de la décision de la Commission de retirer la directive sur la responsabilité en matière d'intelligence artificielle et soutient la position des gouvernements français et allemand d'abroger la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité;***

Or. en

Amendement 76
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. salue les efforts visant à recentrer et à ***simplifier*** les ***travaux*** de l'Union au moyen de la hiérarchisation stratégique et de l'efficacité institutionnelle; demande un renforcement de la capacité d'action de l'Union dans les ***cas*** où elle apporte une valeur ajoutée manifeste, sur la base ***du principe*** de subsidiarité; souligne que la ***simplification*** et la subsidiarité ***doivent*** conduire à une législation plus ***intelligente et*** plus efficace, et ***non à une déréglementation ou à un désengagement*** des domaines ***nécessitant une action au niveau de l'Union***;	5. salue les efforts visant à recentrer et à ***rationaliser*** les ***activités*** de l'Union au moyen de la hiérarchisation stratégique et de l'efficacité institutionnelle ***améliorée***; demande un renforcement de la capacité d'action ***décisive*** de l'Union dans les ***domaines*** où elle apporte une valeur ajoutée manifeste, sur la base ***des principes*** de subsidiarité ***et de proportionnalité***; souligne que la ***déréglementation*** et la subsidiarité ***devraient*** conduire à une législation plus ***proportionnée,*** plus efficace, et ***davantage axée sur les résultats, tout en évitant une centralisation inutile ou une expansion dans*** des domaines ***mieux gérés au niveau national ou local***;

Or. en

Amendement 77
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. salue les efforts visant à recentrer et à simplifier les travaux de l'Union au moyen de la hiérarchisation stratégique et de l'efficacité institutionnelle; demande un renforcement de la capacité d'action de l'Union dans les cas où elle apporte une valeur ajoutée manifeste, sur la base ***du principe*** de subsidiarité; souligne que la simplification ***et*** la subsidiarité doivent conduire à une législation plus intelligente et plus efficace, et non à une déréglementation ou à un désengagement des domaines nécessitant une action au niveau de l'Union;	5. salue les efforts visant à recentrer et à simplifier les travaux de l'Union au moyen de la hiérarchisation stratégique et de l'efficacité institutionnelle; demande un renforcement de la capacité d'action de l'Union dans les cas où elle apporte une valeur ajoutée manifeste, sur la base ***des principes*** de subsidiarité ***(article 5, paragraphe 3, du traité UE) et de proportionnalité (article 5, paragraphe 4, du traité UE)***; souligne que la simplification***,*** la subsidiarité ***et la proportionnalité*** doivent conduire à une législation plus intelligente et plus efficace, et non à une déréglementation ou à un désengagement des domaines nécessitant

une action au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 78
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. salue les efforts visant à recentrer et à simplifier les travaux de l'Union au moyen de la hiérarchisation stratégique et de l'efficacité institutionnelle; demande un renforcement de la capacité d'action de l'Union dans les cas où elle apporte une valeur ajoutée manifeste, sur la base du principe de subsidiarité; souligne que la simplification et la subsidiarité doivent conduire à une législation plus intelligente et plus efficace, et ***non*** à ***une déréglementation ou à un désengagement des domaines nécessitant une action au niveau de l'Union***;	5. salue les efforts visant à recentrer et à simplifier les travaux de l'Union au moyen de la hiérarchisation stratégique et de l'efficacité institutionnelle; demande un renforcement de la capacité d'action de l'Union dans les cas où elle apporte une valeur ajoutée manifeste, sur la base du principe de subsidiarité; souligne que la simplification et la subsidiarité doivent conduire à une législation plus intelligente et plus efficace, et à ***un examen complet de toutes les réglementations existantes afin de recenser toute charge inutile***;

Or. en

Amendement 79
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***prend acte*** de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique ***et*** d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la	6. ***se félicite*** de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique**,** d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la

sécurité énergétique et de la cohésion sociale; souligne ***toutefois*** que la boussole pour la compétitivité ***n'est pas à la hauteur du point de vue de son ambition et de sa profondeur structurelle, étant donné qu'elle se limite à une approche fondée sur la coordination et qu'elle ne contient pas de mécanismes contraignants ni*** d'outils ***d'investissement ou de capacités budgétaires substantiels au niveau de l'Union, ne garantit pas la protection des droits sociaux et économiques et ne présente pas de*** propositions ***de réforme institutionnelle en vue d'une gouvernance supranationale***;

sécurité énergétique et de la cohésion sociale; souligne que la boussole pour la compétitivité ***marque un changement en plaçant la compétitivité au cœur de l'élaboration des politiques de l'Union***; ***souligne l'importance d'efforts ciblés pour réduire la charge administrative par la simplification et la rationalisation de la réglementation, la nécessité d'une réglementation fondée sur des données probantes, proportionnée et rentable, et l'amélioration de la mise en œuvre pour favoriser un environnement plus stable, plus cohérent et plus favorable aux entreprises; souligne que l'efficacité réglementaire est essentielle pour stimuler l'innovation, attirer les investissements et permettre une croissance durable; soutient l'introduction*** d'outils ***permettant d'évaluer la compétitivité et l'incidence sur les PME des nouvelles*** propositions***, le suivi régulier des progrès et la promotion de solutions numériques pour faciliter les procédures administratives***; ***souligne la nécessité de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences, qui constituent un défi structurel pour la compétitivité dans tous les États membres;***

Or. en

Amendement 80
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***prend acte*** de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la	6. ***se félicite*** de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la

sécurité énergétique et de la cohésion sociale; ***souligne toutefois que la boussole pour la compétitivité n'est pas à la hauteur du point de vue de son ambition et de sa profondeur structurelle, étant donné qu'elle se limite à une approche fondée sur la coordination et qu'elle ne contient pas de mécanismes contraignants ni d'outils d'investissement ou de capacités budgétaires substantiels au niveau de l'Union, ne garantit pas la protection des droits sociaux et économiques et ne présente pas de propositions de réforme institutionnelle en vue d'une gouvernance supranationale;***	sécurité énergétique et de la cohésion sociale;

Or. en

Amendement 81
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la sécurité énergétique et de la cohésion sociale***; souligne toutefois que la boussole pour la compétitivité n'est pas à la hauteur du point de vue de son ambition et de sa profondeur structurelle, étant donné qu'elle se limite à une approche fondée sur la coordination et qu'elle ne contient pas de mécanismes contraignants ni d'outils d'investissement ou de capacités budgétaires substantiels au niveau de l'Union, ne garantit pas la protection des droits sociaux et***	6. prend acte de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la sécurité énergétique et de la cohésion sociale***, en veillant à ce que les financements européens bénéficient en priorité aux petites et moyennes entreprises implantées localement dans les États membres, afin d'éviter toute concentration technocratique ou captation par les grands groupes transnationaux*** ;

économiques et ne présente pas de propositions de réforme institutionnelle en vue d'une gouvernance supranationale;

Or. fr

Amendement 82
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la sécurité énergétique ***et*** de la cohésion sociale; souligne toutefois que la boussole pour la compétitivité n'est pas à la hauteur ***du point de vue de son ambition et de sa profondeur structurelle, étant donné qu'elle se limite à une approche fondée sur la coordination et qu'elle ne contient pas de mécanismes contraignants ni d'outils d'investissement ou de capacités budgétaires substantiels au niveau de l'Union, ne garantit pas la protection des droits sociaux et économiques et ne présente pas de propositions de*** réforme institutionnelle ***en vue d'une gouvernance supranationale***;	6. prend acte de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la sécurité énergétique ***ainsi que*** de la cohésion sociale***, économique et territoriale***; souligne toutefois que la boussole pour la compétitivité n'est pas à la hauteur ***pour proposer une*** réforme institutionnelle;

Or. en

Amendement 83
Sandro Gozi, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la sécurité énergétique et de la cohésion sociale; souligne toutefois que la boussole pour la compétitivité n'est pas à la hauteur du point de vue de son ambition ***et de sa profondeur structurelle***, étant donné qu'elle ***se limite à une approche fondée sur la coordination et qu'elle ne contient pas de mécanismes contraignants ni d'outils d'investissement ou de capacités budgétaires substantiels au niveau de l'Union, ne garantit pas la protection des droits sociaux et économiques et*** ne présente pas de propositions de réforme institutionnelle en vue d'une ***gouvernance supranationale***;	6. prend acte de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la sécurité énergétique et de la cohésion sociale; souligne toutefois que la boussole pour la compétitivité n'est pas à la hauteur du point de vue de son ambition, étant donné qu'elle ne présente pas de propositions de réforme institutionnelle ***ambitieuses*** en vue d'une ***Union plus efficace***;

Or. en

Amendement 84
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la sécurité énergétique et de la cohésion	6. prend acte de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la sécurité énergétique et de la cohésion

sociale; souligne toutefois que la boussole pour la compétitivité n'est pas à la hauteur du point de vue de son ambition et de sa profondeur structurelle, étant donné qu'elle se limite à une approche fondée sur la coordination et qu'elle ne contient pas de mécanismes contraignants ni d'outils d'investissement ou de capacités budgétaires substantiels au niveau de l'Union, ne garantit pas la protection des droits sociaux et économiques et ne présente pas de propositions de réforme institutionnelle en vue d'une gouvernance supranationale;	sociale; souligne toutefois que la boussole pour la compétitivité n'est pas à la hauteur du point de vue de son ambition et de sa profondeur structurelle, étant donné qu'elle se limite à une approche fondée sur la coordination et qu'elle ne contient pas de mécanismes contraignants ni d'outils d'investissement ou de capacités budgétaires substantiels***, tels qu'une dette commune*** au niveau de l'Union, ***et un cadre financier pluriannuel (CFP) augmenté,*** ne garantit pas la protection des droits sociaux et économiques et ne présente pas de propositions de réforme institutionnelle en vue d'une gouvernance supranationale;
	Or. en

Amendement 85
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. prend acte de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la sécurité énergétique et de la cohésion sociale; souligne toutefois que ***la boussole pour la*** compétitivité ***n'est pas à la hauteur du point de vue de son ambition et de sa profondeur structurelle, étant donné qu'elle se limite à une approche fondée sur la coordination et qu'elle ne contient pas de mécanismes contraignants ni d'outils d'investissement ou de capacités budgétaires substantiels au niveau de l'Union, ne garantit pas la protection des droits sociaux et***	6. prend acte de la boussole pour la compétitivité de la Commission, qui s'appuie sur la vision du rapport Draghi, lequel insiste sur la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique et d'une plus grande résilience ainsi que sur l'urgence de renforcer la compétitivité de l'Union, sur la base de la durabilité, de l'innovation, de la sécurité énergétique et de la cohésion sociale; souligne toutefois que ***le manque de*** compétitivité ***des entreprises européennes est dû à un excès de réglementation, en particulier pour les PME, et à une concurrence déloyale due aux subventions, au dumping et aux importations en provenance de pays où les normes sociales et environnementales sont moins strictes; rappelle que toute initiative législative ne peut se fonder sur l'article 114 du traité FUE et sur la clause***

économiques et ne présente pas de propositions de réforme institutionnelle en vue d'une gouvernance supranationale;	***du marché intérieur, car chaque secteur économique présente des spécificités qui ne doivent pas être ignorées***;

Or. en

Amendement 86
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un instrument de gouvernance supranationale doté d'une autorité contraignante, dirigé par la Commission, supervisé par le Parlement, et impliquant la participation active des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 87
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; ***suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un instrument de gouvernance supranationale doté d'une autorité contraignante, dirigé par la Commission, supervisé par le Parlement, et impliquant la participation active des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;***	7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 88
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne***; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un***	7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne ***permettant*** à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;

outil de compétitivité européen, qui constituerait un instrument de gouvernance supranationale doté d'une autorité contraignante, dirigé par la Commission, supervisé par le Parlement, et impliquant la participation active des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;

Or. en

Amendement 89
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un instrument de gouvernance supranationale doté d'une autorité contraignante, ***dirigé par la Commission, supervisé par le Parlement, et impliquant la participation active des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre*** à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;	7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un instrument de gouvernance supranationale doté d'une autorité contraignante, ***permettant*** à l'Union ***non seulement de coordonner les politiques européennes et nationales mais aussi*** d'agir en tant qu'entité unique; ***envisage un outil européen de compétitivité dans lequel la Commission joue un rôle stratégique central en sélectionnant les projets, en gérant les fonds et en évaluant les résultats le Parlement assure un contrôle démocratique fort et une évaluation de l'impact, le Conseil joue le rôle de***

colégislateur, avec le Parlement, en définissant les objectifs et les priorités générales et en approuvant les orientations stratégiques pluriannuelles et un mécanisme structuré et permanent de participation des parties prenantes, dont les partenaires sociaux, les représentants de la société civile, les autorités régionales et le secteur privé, est mis en place par l'intermédiaire d'une plateforme consultative européenne spécialisée;

Or. en

Amendement 90
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un instrument de gouvernance supranationale doté d'une autorité contraignante, dirigé par la Commission, supervisé par le Parlement, ***et impliquant*** la participation active des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, ***afin de garantir*** une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;	7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un instrument de gouvernance supranationale doté d'une autorité contraignante, dirigé par la Commission, supervisé par le Parlement, ***mais soumis à une évaluation indépendante basée sur certains éléments (efficacité, transparence, objectifs visés), afin de garantir une fiabilité maximale de l'instrument; considère , en outre, qu'avec*** la participation active des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique ***pourrait être mise en***

place;

Or. it

Amendement 91
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient ***transformés*** en un outil de compétitivité ***européen***, ***qui constituerait un instrument de gouvernance supranationale doté d'une autorité contraignante, dirigé par la Commission, supervisé par le Parlement, et*** impliquant la participation active des ***organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des*** parties prenantes ***concernées***, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;	7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient ***fusionnés*** en un ***seul*** outil de compétitivité, impliquant la participation active des parties prenantes, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique ***et cohérente***;

Or. en

Amendement 92
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'idée de renforcer le	7. salue l'idée de renforcer le

processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un ***instrument de gouvernance supranationale doté d'une autorité contraignante, dirigé par*** la Commission***, supervisé par le Parlement, et impliquant la participation active des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique***;

processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un ***mécanisme de simplification démocratique permettant aux entreprises, et en particulier aux PME, en coopération avec les autorités réglementaires nationales et les parlements nationaux, de recenser les charges réglementaires inutiles et les problèmes de transposition, en coopération avec*** la Commission;

Or. en

Amendement 93
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un instrument ***de gouvernance supranationale*** doté d'une autorité contraignante, dirigé par la Commission, supervisé par le Parlement, et impliquant la	7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère toutefois que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un instrument doté d'une autorité contraignante, dirigé par la Commission, supervisé par le Parlement, et impliquant la participation active des organisations de la

participation active des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;

société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;

Or. en

Amendement 94
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère ***toutefois*** que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un ***instrument de gouvernance supranationale doté d'une autorité contraignante***, dirigé par ***la Commission***, supervisé par le Parlement, et impliquant la participation active des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;	7. salue l'idée de renforcer le processus décisionnel de l'Union en ce qui concerne les priorités ciblées et stratégiques en matière de compétitivité européenne; suggère que le cadre de coordination de la compétitivité proposé dans le rapport Draghi et l'outil de coordination de la compétitivité proposé dans la boussole pour la compétitivité soient transformés en un outil de compétitivité européen, qui constituerait un ***cadre stratégique global***, dirigé par ***un commissaire unique***, supervisé par le Parlement ***et le Conseil***, et impliquant la participation active des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des parties prenantes concernées, afin de garantir une approche large et inclusive visant à permettre à l'Union d'agir en tant qu'entité unique;

Or. en

Amendement 95
Brando Benifei

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. estime que l'idée d'un fonds de compétitivité fusionnant des programmes existants, telle qu'envisagée par la Commission dans la boussole pour la compétitivité, n'est pas adaptée; souligne que le fonds devrait plutôt être un nouvel instrument qui tire parti de toute une panoplie d'outils de financement fondée sur les leçons tirées du programme InvestEU et du Fonds pour l'innovation et qui vienne compléter les programmes existants qui sont couronnés de succès;

Or. en

Amendement 96
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de l'objectif d'accélérer les travaux de l'Union et appelle une nouvelle fois à renoncer à l'unanimité et à passer dès que possible au VMQ et à la procédure législative ordinaire dans tous les domaines d'action, afin de disposer d'un processus décisionnel plus efficace et concluant, notamment en ce qui concerne les politiques sociales, budgétaires et économiques, la numérisation, la transition écologique et la défense;	***supprimé***

Or. en

Amendement 97
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***se félicite de l'objectif d'accélérer les travaux de l'Union et appelle une nouvelle fois à renoncer à l'unanimité et à passer dès que possible au VMQ*** et ***à*** la procédure législative ordinaire ***dans tous les*** domaines d'action***, afin de disposer d'un*** processus décisionnel ***plus efficace et concluant, notamment en ce qui concerne les politiques sociales, budgétaires et économiques, la numérisation, la transition écologique et la défense***;	8. ***prévient qu'une éventuelle extension du vote à la majorité qualifiée (VMQ)*** et ***de*** la procédure législative ordinaire ***à un plus grand nombre de*** domaines d'action ***risque d'éloigner encore davantage les gouvernements nationaux et les citoyens du*** processus décisionnel ***européen; estime que le problème n'est pas le VMQ, mais le déclin de la capacité des dirigeants actuels de l'Union à parvenir à des compromis***; ***souligne que le Conseil n'est pas favorable à cette suggestion et que la première leçon à tirer des élections européennes de 2024 est que les électeurs exigent un plus grand respect de la souveraineté nationale***;

Or. en

Amendement 98
Sandro Gozi, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de l'objectif ***d'accélérer les travaux*** de l'Union et appelle une nouvelle fois à ***renoncer*** à l'unanimité et à passer dès que possible au VMQ et à la procédure législative ordinaire dans tous les domaines d'action, ***afin de disposer d'un processus décisionnel plus efficace et concluant,*** notamment en ce qui concerne les politiques sociales, budgétaires et ***économiques, la numérisation, la transition écologique*** et la défense;	8. se félicite de l'objectif ***de rationaliser les procédures décisionnelles*** de l'Union et appelle une nouvelle fois à ***mettre fin au vote*** à l'unanimité ***au Conseil*** et à passer dès que possible au VMQ et à la procédure législative ordinaire dans tous les domaines d'action, notamment en ce qui concerne les politiques sociales, budgétaires et ***industrielles, la politique étrangère*** et la défense; ***note que des seuils de vote plus élevés devraient toujours s'appliquer à certains domaines d'importance vitale, à savoir les décisions***

finales sur l'élargissement et sur les missions ou opérations militaires dotées d'un mandat exécutif;

Or. en

Amendement 99
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de l'objectif d'accélérer les travaux de l'Union et ***appelle une nouvelle fois à renoncer à*** l'unanimité ***et à passer dès que possible au VMQ et à la procédure législative ordinaire dans tous les domaines d'action***, afin de ***disposer d'un*** processus décisionnel plus efficace et concluant, notamment en ce qui concerne les politiques sociales, budgétaires et économiques, la numérisation, la transition écologique et la défense;	8. se félicite de l'objectif d'accélérer les travaux de l'Union et ***de maintenir*** l'unanimité, afin de ***continuer un*** processus décisionnel plus efficace et concluant, notamment en ce qui concerne les politiques sociales, budgétaires et économiques, la numérisation, la transition écologique et la défense;

Or. fr

Amendement 100
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de l'objectif d'accélérer les travaux de l'Union et appelle une nouvelle fois à renoncer à l'unanimité et à passer dès que possible au VMQ et à la procédure législative ordinaire dans ***tous les*** domaines d'action, afin de disposer d'un processus décisionnel plus efficace et concluant, ***notamment en ce qui concerne les politiques sociales, budgétaires et***	8. se félicite de l'objectif d'accélérer les travaux de l'Union et appelle une nouvelle fois à renoncer à l'unanimité et à passer dès que possible au VMQ et à la procédure législative ordinaire dans ***un certain nombre de*** domaines d'action ***clés***, afin de disposer d'un processus décisionnel plus efficace et concluant;

économiques, la numérisation, la transition écologique et la défense;

Or. en

Amendement 101
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de l'objectif d'accélérer les travaux de l'Union et ***appelle une nouvelle fois à renoncer à l'unanimité et à passer dès que possible au VMQ et à la procédure législative ordinaire dans tous les domaines d'action, afin*** de disposer d'un processus décisionnel plus efficace ***et concluant, notamment en ce qui concerne les politiques sociales, budgétaires et économiques, la numérisation, la transition écologique*** et ***la*** défense;	8. se félicite de l'objectif d'accélérer les travaux de l'Union et ***souligne que le respect effectif des principes de subsidiarité et de proportionnalité est le meilleur moyen de définir des priorités et*** de disposer d'un processus décisionnel plus ***rationalisé et*** efficace***; rappelle que l'Union a une compétence strictement limitée en matière sociale, budgétaire*** et ***de*** défense ***et qu'elle doit donc agir avec beaucoup de prudence***;

Or. en

Amendement 102
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de l'objectif d'accélérer les travaux de l'Union et appelle une nouvelle fois à ***renoncer à l'unanimité et à passer dès que possible*** au VMQ et à la procédure législative ordinaire dans tous les domaines d'action, afin de disposer d'un processus décisionnel plus efficace et concluant***, notamment en ce qui concerne les politiques sociales, budgétaires et économiques, la numérisation, la***	8. se félicite de l'objectif d'accélérer les travaux de l'Union et appelle une nouvelle fois à ***progresser vers une plus grande efficacité dans la prise de décision, y compris en explorant le passage*** au VMQ***, lorsqu'il est nécessaire,*** et à la procédure législative ordinaire dans tous les domaines d'action ***clés***, afin de disposer d'un processus décisionnel plus efficace et concluant;

transition écologique et la défense;

Or. en

Amendement 103
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne, dans la perspective de l'élargissement futur de l'Union, qu'il est urgent de réformer son cadre institutionnel et financier afin de garantir qu'il reste fonctionnel, démocratique et compétitif et qu'il est capable d'absorber de nouveaux membres et de promouvoir leur intégration réussie; rappelle que les règles actuelles de prise de décision ont été conçues pour une Union plus petite et qu'elles ne peuvent assurer une gouvernance efficace dans une Union élargie; réaffirme par conséquent que l'élargissement doit aller de pair avec des réformes internes, notamment la généralisation du vote à la majorité qualifiée, la mise en place de ressources propres supplémentaires suffisantes et véritables, un rééquilibrage des pouvoirs institutionnels, en particulier en renforçant le rôle du Parlement;

Or. en

Amendement 104
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. reconnaît l'importance

	d'initiatives telles que la Communauté politique européenne (CPE), qui permettent une coopération politique et contribuent aux dialogues régionaux et qui pourraient faciliter l'intégration progressive des pays candidats dans l'Union et dans ses politiques, mais qui ne sont pas des alternatives à l'adhésion à l'Union; souligne en outre l'importance pour la CPE d'être ancrée dans un modèle de gouvernance transparent et structuré, aligné sur les valeurs et les objectifs stratégiques de l'Union; souligne que le Parlement devrait être régulièrement informé et consulté sur l'évolution de la CPE, afin de garantir la responsabilité démocratique et la cohérence avec le cadre institutionnel de l'Union;

Or. en

Amendement 105
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite instamment le Conseil européen à examiner les propositions figurant dans les résolutions du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023 et à convoquer une convention conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48 du traité UE;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 106
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite instamment le Conseil européen à examiner les propositions figurant dans les résolutions du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023 et à convoquer une convention conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48 du traité UE;	***supprimé***

Or. en

Amendement 107
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite instamment le Conseil européen à examiner les propositions figurant dans les résolutions du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023 et à convoquer une convention conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48 du traité UE;	***supprimé***

Or. en

Amendement 108
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite instamment le Conseil européen à examiner les propositions figurant dans les résolutions du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023 et à convoquer une convention conformément	***supprimé***

à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48 du traité UE;

Or. en

Amendement 109
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite instamment le Conseil européen à examiner les propositions figurant dans les résolutions du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023 et à convoquer une convention conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48 du traité UE;	9. invite instamment le Conseil européen à examiner les propositions figurant dans les résolutions du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023 et à convoquer une convention conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48 du traité UE; ***considère que la période précédant un compromis sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) constitue une période importante, car elle offre l'occasion de parvenir à un compromis global sur la réforme de l'Union;***

Or. en

Amendement 110
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite instamment le Conseil européen à examiner les propositions figurant dans les résolutions du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023 et à ***convoquer une*** convention conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48 du traité UE;	9. invite instamment le Conseil européen à examiner les propositions figurant dans les résolutions ***du Parlement européen*** du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023 et à ***examiner la possibilité d'une*** convention conformément à la procédure de révision

ordinaire prévue à l'article 48 du traité UE; ***rappelle les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe et demande instamment à la Commission et au Conseil de prendre des mesures concrètes en temps utile pour donner suite à ces recommandations;***

Or. en

Amendement 111
Sandro Gozi, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite instamment le Conseil européen à examiner les propositions figurant dans les résolutions du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023 et à convoquer une convention conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48 du traité UE;	9. invite instamment le Conseil européen à examiner les propositions figurant dans les résolutions du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023 et à convoquer une convention conformément à la procédure de révision ordinaire prévue à l'article 48 du traité UE***, et d'envisager, dans la mesure du possible, des modifications ciblées des traités au moyen de la procédure simplifiée établie par l'article 48, paragraphe 6, du traité UE afin d'accélérer les réformes essentielles et urgentes***;

Or. en

Amendement 112
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe, en particulier la nécessité d'une réforme des	***supprimé***

traités; demande instamment à la Commission et au Conseil de prendre des mesures concrètes en temps utile pour donner suite à ces recommandations;

Or. en

Amendement 113
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe, en particulier la nécessité d'une réforme des traités; demande instamment à la Commission et au Conseil de prendre des mesures concrètes en temps utile pour donner suite à ces recommandations;	***supprimé***

Or. en

Amendement 114
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe, en particulier la nécessité d'une réforme des traités; demande instamment à la Commission et au Conseil de prendre des mesures concrètes en temps utile pour donner suite à ces recommandations;	***supprimé***

Or. en

Amendement 115
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe, en particulier la nécessité d'une réforme des traités; demande instamment à la Commission et au Conseil de prendre des mesures concrètes en temps utile pour donner suite à ces recommandations;	***supprimé***

Or. en

Amendement 116
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***rappelle les conclusions de*** la conférence sur l'avenir de l'Europe***, en particulier la nécessité d'une réforme des traités; demande instamment à la Commission et au*** Conseil ***de prendre des mesures concrètes en temps utile pour*** donner suite à ***ces*** recommandations;	10. ***réaffirme que*** la conférence sur l'avenir de l'Europe ***a été un échec, respecte l'hésitation compréhensible du*** Conseil ***à*** donner suite à ***ses*** recommandations ***et prend acte des résultats des élections européennes de 2024, qui n'ont pas fourni de mandat politique pour la poursuite de l'intégration de l'Union***;

Or. en

Amendement 117
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une nouvelle fois que le vote à la majorité qualifiée soit étendu à un plus grand nombre de domaines politiques en utilisant les clauses passerelles prévues par les traités, afin de permettre à l'Union d'agir plus rapidement et plus efficacement; demande l'activation des clauses passerelles au moyen du vote à la majorité qualifiée renforcée et demande que les traités soient modifiés à cette fin;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 118
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une nouvelle fois que le vote à la majorité qualifiée soit étendu à un plus grand nombre de domaines politiques en utilisant les clauses passerelles prévues par les traités, afin de permettre à l'Union d'agir plus rapidement et plus efficacement; demande l'activation des clauses passerelles au moyen du vote à la majorité qualifiée renforcée et demande que les traités soient modifiés à cette fin;	***supprimé***

Or. en

Amendement 119
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une nouvelle fois que le vote à la majorité qualifiée soit étendu à un plus grand nombre de domaines politiques en utilisant les clauses passerelles prévues par les traités, afin de permettre à l'Union d'agir plus rapidement et plus efficacement; demande l'activation des clauses passerelles au moyen du vote à la majorité qualifiée renforcée et demande que les traités soient modifiés à cette fin;	***supprimé***

Or. en

Amendement 120
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***demande*** une nouvelle fois que le vote à la majorité qualifiée ***soit étendu à un plus grand nombre de domaines politiques*** en utilisant les clauses passerelles ***prévues*** par les traités, afin de permettre à l'Union d'agir plus rapidement et plus efficacement; demande l'activation des clauses passerelles au moyen du vote à la majorité qualifiée renforcée et demande que les traités soient ***modifiés à cette fin***;	11. ***répète*** que le ***recours au*** vote à la majorité qualifiée en utilisant les clauses passerelles ***est déjà prévu*** par les traités, ***et qu'aucune réforme du traité n'est nécessaire dans ce domaine*** afin de permettre à l'Union d'agir plus rapidement et plus efficacement; demande l'activation des clauses passerelles au moyen du vote à la majorité qualifiée renforcée ***lorsque les États membres le jugent adéquat*** et demande que les traités soient ***respectés, et en particulier de l'équilibre des compétences qu'ils préservent***;

Or. en

Amendement 121
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***demande une nouvelle fois que le vote à la majorité qualifiée soit étendu à un plus grand nombre de domaines politiques en utilisant les*** clauses passerelles prévues par les traités, afin de ***permettre à l'Union d'agir plus rapidement et plus efficacement***; demande l'activation des clauses passerelles au moyen du vote à la majorité qualifiée renforcée ***et demande que les traités soient modifiés à cette fin***;	11. ***réitère son engagement à renforcer la capacité de l'Union à agir rapidement et efficacement, et encourage l'exploration de mécanismes, y compris l'utilisation de*** clauses passerelles prévues par les traités, afin de ***faciliter une prise de décision plus efficace dans des domaines politiques clés***; demande l'activation des clauses passerelles au moyen du vote à la majorité qualifiée renforcée***, tout en veillant à ce que ces changements respectent le principe de subsidiarité***;

Or. en

Amendement 122
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une nouvelle fois que le vote à la majorité qualifiée soit étendu à un plus grand nombre de domaines politiques en utilisant les clauses passerelles prévues par les traités, afin de permettre à l'Union d'agir plus rapidement et plus efficacement; demande l'activation des clauses passerelles ***au moyen du vote à la majorité qualifiée renforcée et demande que les traités soient modifiés à cette fin***;	11. demande une nouvelle fois que le vote à la majorité qualifiée soit étendu à un plus grand nombre de domaines politiques en utilisant les clauses passerelles prévues par les traités, afin de permettre à l'Union d'agir plus rapidement et plus efficacement; demande l'activation des clauses passerelles;

Or. en

Amendement 123
Sandro Gozi, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. demande une nouvelle fois que le vote à la majorité qualifiée ***soit étendu*** à un plus grand nombre de domaines politiques en utilisant les clauses passerelles prévues par les traités, afin de permettre à l'Union d'agir plus rapidement et plus efficacement; demande l'activation des clauses passerelles au moyen du vote à la majorité qualifiée renforcée et demande que les traités soient modifiés à cette fin;	11. demande une nouvelle fois que le vote à la majorité qualifiée ***et la procédure législative ordinaire soient étendus*** à un plus grand nombre de domaines politiques en utilisant les clauses passerelles prévues par les traités, afin de permettre à l'Union d'agir plus rapidement et plus efficacement; demande l'activation des clauses passerelles au moyen du vote à la majorité qualifiée renforcée et demande que les traités soient modifiés à cette fin;

Or. en

Amendement 124
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission et le Conseil à utiliser l'outil de coopération renforcée, qui offre deux garanties importantes, à savoir l'approbation du Parlement et le contrôle juridictionnel par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), et qui est fondé sur une proposition de la Commission;	12. invite la Commission et le Conseil à utiliser l'outil de coopération renforcée, qui offre deux garanties importantes, à savoir l'approbation du Parlement et le contrôle juridictionnel par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), et qui est fondé sur une proposition de la Commission***, en rappelant que, conformément aux traités, la coopération renforcée est mise en œuvre en dernier ressort et est fondée sur les besoins légitimes des États membres, lorsque les objectifs de cette coopération ne peuvent être atteints dans un délai raisonnable par l'Union dans son ensemble***;

Or. en

Amendement 125
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite la Commission et le Conseil à ***utiliser*** l'outil de coopération renforcée***, qui offre deux garanties importantes, à savoir l'approbation du Parlement et le contrôle juridictionnel par*** la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)***, et qui est fondé sur une proposition de la Commission***;	12. invite la Commission et le Conseil à ***s'abstenir de recourir à*** l'outil de coopération renforcée ***lorsqu'il risque de créer une Union à plusieurs vitesses portant atteinte à la confiance mutuelle entre les États membres; souligne l'importance de respecter la répartition des compétences telle que définie par les Traités et de ne pas laisser*** la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ***s'arroger le rôle d'une Cour suprême que ne lui ont pas attribué les mêmes Traités*** ;

Or. fr

Amendement 126
Sandro Gozi, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. invite ***la Commission et*** le Conseil à ***utiliser l'outil de*** coopération renforcée***, qui*** offre deux garanties importantes, à savoir l'approbation du Parlement et le contrôle juridictionnel par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), et qui est fondé sur une proposition de la Commission;	12. invite le Conseil à ***envisager le recours systématique à la*** coopération renforcée, ***conformément à l'article 20 du traité UE, lorsque le vote à l'unanimité empêche l'adoption de décisions dans des domaines politiques clés; souligne que la coopération renforcée*** offre deux garanties importantes savoir l'approbation du Parlement et le contrôle juridictionnel par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), et qui est fondé sur une proposition de la Commission;

Or. en

Amendement 127
Sandro Gozi, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que l'objectif principal de la coopération renforcée est la simplification de la prise de décision; conseille vivement aux États membres participants d'activer la clause passerelle spécifique prévue à l'article 333 du traité FUE pour passer à la majorité qualifiée et à la procédure législative ordinaire dans le cadre d'une coopération renforcée;

Or. en

Amendement 128
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. réaffirme son engagement à ne pas approuver de nouvelle proposition de coopération renforcée tant que les États membres participants ne se seront pas engagés à activer la clause passerelle sectorielle prévue à l'article 333 du traité FUE pour passer au VMQ et à la PLO;

Or. en

Amendement 129
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*

13. invite les États membres, si un accord unanime sur la modification des traités visant à introduire un vote à la majorité qualifiée ne peut être trouvé, à envisager une coopération intergouvernementale en dehors des traités, au moyen d'un traité supplémentaire entre les États membres qui le souhaitent, sans préjudice du droit des traités en vigueur et en vue d'ouvrir la voie à une intégration différenciée au sein de l'Union; souligne qu'il importe que le Parlement participe pleinement au processus afin de garantir l'examen et le contrôle démocratiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 130
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres, si un accord unanime sur la modification des traités visant à introduire un vote à la majorité qualifiée ne peut être trouvé, à envisager une coopération intergouvernementale en dehors des traités, au moyen d'un traité supplémentaire entre les États membres qui le souhaitent, sans préjudice du droit des traités en vigueur et en vue d'ouvrir la voie à une intégration différenciée au sein de l'Union; souligne qu'il importe que le Parlement participe pleinement au processus afin de garantir l'examen et le contrôle démocratiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 131

Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres, si un accord unanime sur la modification des traités visant à introduire un vote à la majorité qualifiée ne peut être trouvé, à envisager une coopération intergouvernementale en dehors des traités, au moyen d'un traité supplémentaire entre les États membres qui le souhaitent, sans préjudice du droit des traités en vigueur et en vue d'ouvrir la voie à une intégration différenciée au sein de l'Union; souligne qu'il importe que le Parlement participe pleinement au processus afin de garantir l'examen et le contrôle démocratiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 132
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres, si un accord unanime sur la modification des traités visant à introduire un vote à la majorité qualifiée ne peut être trouvé, à envisager une coopération intergouvernementale en dehors des traités, au moyen d'un traité supplémentaire entre les États membres qui le souhaitent, sans préjudice du droit des traités en vigueur et en vue d'ouvrir la voie à une intégration différenciée au sein de l'Union; souligne qu'il importe que le Parlement participe pleinement au	***supprimé***

processus afin de garantir l'examen et le contrôle démocratiques;

Or. en

Amendement 133
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres, si un accord unanime sur la modification des traités visant à introduire un vote à la majorité qualifiée ne peut être trouvé, à envisager une coopération intergouvernementale en dehors des traités, au moyen d'un traité supplémentaire entre les États membres qui le souhaitent, sans préjudice du droit des traités en vigueur et en vue d'ouvrir la voie à une intégration différenciée au sein de l'Union; souligne qu'il importe que le Parlement participe pleinement au processus afin de garantir l'examen et le contrôle démocratiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 134
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***invite les États membres, si un accord unanime sur*** la modification des traités visant à ***introduire un vote à*** la majorité qualifiée ***ne peut être trouvé, à envisager une coopération intergouvernementale en dehors des***	13. ***rejette toute tentative de contourner l'unanimité requise pour*** la modification des Traités ***en recourant à un traité parallèle*** visant à ***étendre*** la majorité qualifiée***; réaffirme que toute évolution institutionnelle de l'Union doit reposer***

traités, au moyen d'un traité supplémentaire entre les États membres ***qui le souhaitent, sans préjudice du droit des traités en vigueur et en vue d'ouvrir la voie à une intégration différenciée au sein de l'Union***; ***souligne qu'il importe que le Parlement participe pleinement au processus afin de garantir l'examen et le contrôle démocratiques;***

sur l'accord unanime des États membres ;

Or. fr

Amendement 135
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres, si un accord unanime sur la modification des traités visant à introduire un vote à la majorité qualifiée ne peut être trouvé, à envisager ***une*** coopération ***intergouvernementale en dehors des traités, au moyen d'un traité supplémentaire*** entre les États membres ***qui le souhaitent, sans préjudice du droit des traités en vigueur et en vue d'ouvrir la voie à une intégration différenciée au sein de l'Union***; souligne qu'il importe que le Parlement participe pleinement au processus afin de garantir l'examen et le contrôle démocratiques;	13. invite les États membres, si un accord unanime sur la modification des traités visant à introduire un vote à la majorité qualifiée ne peut être trouvé, à envisager ***d'autres moyens de*** coopération entre les États membres; souligne qu'il importe que le Parlement participe pleinement au processus afin de garantir l'examen et le contrôle démocratiques; ***note que, dans le cadre d'une révision des traités européens, des solutions ont été trouvées par le passé pour rendre les processus décisionnels plus décisifs; souligne par exemple que le traité d'Amsterdam a introduit le vote à la majorité qualifiée, tout en prévoyant la possibilité d'une abstention constructive dans certains domaines politiques;***

Or. en

Amendement 136
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres, si un accord unanime sur la modification des traités visant à introduire un vote à la majorité qualifiée ne peut être trouvé, à envisager une coopération intergouvernementale en dehors des traités, au moyen d'un traité supplémentaire entre les États membres qui le souhaitent, sans préjudice du droit ***des traités*** en vigueur et en vue d'ouvrir la voie à une intégration différenciée au sein de l'Union; souligne qu'il importe que le Parlement ***participe*** pleinement au processus afin de garantir l'examen ***et*** le contrôle démocratiques;	13. invite les États membres, si un accord unanime sur la modification des traités visant à introduire un vote à la majorité qualifiée ne peut être trouvé, à envisager une coopération intergouvernementale en dehors des traités, au moyen d'un traité supplémentaire entre les États membres qui le souhaitent, sans préjudice du droit ***de l'Union*** en vigueur et en vue d'ouvrir la voie à une intégration différenciée au sein de l'Union; souligne qu'il importe que le Parlement ***européen et la Cour de justice européenne participent*** pleinement au processus afin de garantir l'examen***,*** le contrôle démocratiques ***et un contrôle juridictionnel impartial***;

Or. en

Amendement 137
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite les États membres à consulter intensivement les gouvernements, les parlements et la société civile des pays candidats au sujet de tout projet de réforme; s'engage à dialoguer avec les parlements des pays candidats afin de stimuler un débat ouvert sur les réformes en vue de renforcer la démocratie de l'Union et de la rendre plus efficace dans la prise de décision; considère que l'intégration progressive est un instrument qui peut également être utilisé pour stimuler les processus de réforme dans les pays candidats en

	associant progressivement ces derniers aux politiques de l'Union en fonction de l'état d'avancement de leurs réformes nationales; souligne les avantages de l'intégration progressive dans les politiques communes, telles que le marché unique, pour les pays qui achèvent les négociations dans un chapitre politique donné ou qui réalisent des progrès substantiels dans les réformes liées à l'Union, tandis que l'intégration progressive des pays candidats dans des domaines politiques sélectionnés avec des droits et des obligations limités ne constitue en aucun cas un substitut ou une alternative à l'adhésion à part entière;

Or. en

Amendement 138
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que la réforme du processus décisionnel de l'Union requiert de renforcer la position du Parlement en le plaçant sur un pied d'égalité avec le Conseil; demande une nouvelle fois que le Parlement jouisse pleinement du droit d'initiative législative, à savoir le pouvoir d'introduire, de modifier ou d'abroger un acte législatif de l'Union, et dispose de pleins pouvoirs de codécision sur les volets «dépenses» et «recettes» du budget de l'Union, notamment en ce qui concerne l'adoption du cadre financier pluriannuel et le système des ressources propres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 139
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que la réforme du processus décisionnel de l'Union requiert de renforcer la position du Parlement en le plaçant sur un pied d'égalité avec le Conseil; demande une nouvelle fois que le Parlement jouisse pleinement du droit d'initiative législative, à savoir le pouvoir d'introduire, de modifier ou d'abroger un acte législatif de l'Union, et dispose de pleins pouvoirs de codécision sur les volets «dépenses» et «recettes» du budget de l'Union, notamment en ce qui concerne l'adoption du cadre financier pluriannuel et le système des ressources propres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 140
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que la réforme du processus décisionnel de l'Union requiert de renforcer la position du Parlement en le plaçant sur un pied d'égalité avec le Conseil; demande une nouvelle fois que le Parlement jouisse pleinement du droit d'initiative législative***, à savoir le pouvoir d'introduire, de modifier ou d'abroger un acte législatif de l'Union, et dispose de pleins pouvoirs de codécision sur les volets «dépenses» et «recettes» du budget***	14. souligne que la réforme du processus décisionnel de l'Union requiert de renforcer la position du Parlement en le plaçant sur un pied d'égalité avec le Conseil; demande une nouvelle fois que le Parlement jouisse pleinement du droit d'initiative législative;

de l'Union, notamment en ce qui concerne l'adoption du cadre financier pluriannuel et le système des ressources propres;

Or. en

Amendement 141
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***souligne que la réforme du processus décisionnel de l'Union requiert de renforcer la position*** du Parlement ***en le plaçant sur un pied d'égalité avec le Conseil; demande une nouvelle fois que le Parlement jouisse pleinement du droit d'initiative législative, à savoir le pouvoir d'introduire, de modifier ou d'abroger un acte législatif*** de l'Union***, et dispose de pleins pouvoirs de codécision sur les volets «dépenses» et «recettes» du budget de l'Union, notamment en ce qui concerne l'adoption du cadre financier pluriannuel et le système des ressources propres***;	14. ***rejette toute proposition visant à accroître les compétences législatives et budgétaires*** du Parlement ***européen au détriment des prérogatives des États membres et de leurs parlements nationaux; estime que l'équilibre institutionnel*** de l'Union ***doit respecter le principe de subsidiarité et la souveraineté budgétaire des États*** ;

Or. fr

Amendement 142
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que la réforme du processus décisionnel de l'Union requiert de renforcer la position du Parlement en le plaçant sur un pied d'égalité avec le	14. souligne que la réforme du processus décisionnel de l'Union requiert de renforcer la position du Parlement en le plaçant sur un pied d'égalité avec le

Conseil***; demande une nouvelle fois que le Parlement jouisse pleinement du droit d'initiative législative, à savoir le pouvoir d'introduire, de modifier ou d'abroger un acte législatif de l'Union, et dispose de pleins pouvoirs de codécision sur les volets «dépenses» et «recettes» du budget de l'Union, notamment en ce qui concerne l'adoption du cadre financier pluriannuel et le système des ressources propres***;	Conseil ***et invite à renforcer l'influence du Parlement européen sur le processus législatif***;

Or. en

Amendement 143
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que la réforme du processus décisionnel de l'Union requiert de renforcer la position du Parlement en le plaçant sur un pied d'égalité avec le Conseil; demande une nouvelle fois que le Parlement jouisse pleinement du droit d'initiative législative, à savoir le pouvoir d'introduire, de modifier ou d'abroger un acte législatif de l'Union, et dispose de pleins pouvoirs de codécision sur les volets «dépenses» et «recettes» du budget de l'Union, notamment en ce qui concerne l'adoption du cadre financier pluriannuel et le système des ressources propres;	14. souligne que la réforme du processus décisionnel de l'Union requiert de renforcer la position du Parlement en le plaçant sur un pied d'égalité avec le Conseil; demande une nouvelle fois que le Parlement jouisse pleinement du droit d'initiative législative, à savoir le pouvoir d'introduire, de modifier ou d'abroger un acte législatif de l'Union, et dispose de pleins pouvoirs de codécision sur les volets «dépenses» et «recettes» du budget de l'Union, notamment en ce qui concerne l'adoption du cadre financier pluriannuel et le système des ressources propres; ***souligne l'importance de moderniser le droit d'enquête du Parlement européen afin de renforcer le contrôle démocratique sur l'exécutif européen;***

Or. en

Amendement 144
Daniel Freund

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne que de véritables nouvelles ressources propres de l'Union sont essentielles pour permettre au Parlement européen et au Conseil d'adopter des budgets flexibles, qui investissent dans l'avenir de l'Union et permettent de fixer des priorités opportunes dans les dépenses de l'Union à la lumière d'un environnement géopolitique en mutation; invite. par conséquent. les États membres à examiner les possibilités de véritables nouvelles ressources propres afin de sortir à l'avenir les négociations budgétaires de l'Union de l'impasse dans laquelle elles se trouvent;

Or. en

Amendement 145
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que l'article 122 du traité FUE est un outil qui peut permettre une action rapide de l'Union strictement limitée aux situations de crise, mais souligne que son utilisation nécessite un contrôle rigoureux, de la part non seulement de la CJUE, mais aussi du Parlement; demande une ***modification du traité afin de définir*** des procédures et des délais ***clairs*** pour activer la clause d'urgence;	15. estime que l'article 122 du traité FUE est un outil qui peut permettre une action rapide de l'Union strictement limitée aux situations de crise, mais souligne que son utilisation nécessite un contrôle rigoureux, de la part non seulement de la CJUE, mais aussi du Parlement; ***souligne la nécessité d'assurer une coopération étroite entre la Commission européenne, le Parlement européen et les autres organes compétents de l'Union;*** demande une ***clarification et une systématisation*** des procédures et des

délais pour activer la clause d'urgence;

Or. en

Amendement 146
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***estime*** que l'article 122 du traité FUE ***est un outil qui peut permettre*** une action ***rapide*** de l'Union ***strictement limitée aux situations*** de crise, mais souligne que son utilisation nécessite un contrôle rigoureux, de la part non seulement de la CJUE, mais aussi du Parlement; ***demande une modification du traité afin de définir des*** procédures ***et des délais clairs pour activer la clause d'urgence***;	15. ***reconnaît*** que l'article 122 du traité FUE ***peut fournir une base juridique pour*** une action ***exceptionnelle*** de l'Union ***en temps*** de crise ***réelle***, mais souligne ***fermement*** que son utilisation ***doit être étroitement limitée, temporaire et clairement justifiée, et que son utilisation*** nécessite un contrôle rigoureux, de la part non seulement de la CJUE, mais aussi du Parlement***, afin d'éviter les excès et de garantir qu'il n'est pas utilisé pour contourner les compétences des États membres ou les*** procédures ***législatives normales***;

Or. en

Amendement 147
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que l'article 122 du traité FUE est un outil qui peut permettre une action rapide de l'Union strictement limitée aux situations de crise, mais souligne que son utilisation nécessite un contrôle rigoureux, de la part non seulement de la CJUE, mais aussi du	15. estime que l'article 122 du traité FUE est un outil qui peut permettre une action rapide de l'Union strictement limitée aux situations de crise, mais souligne que son utilisation nécessite un contrôle rigoureux, de la part non seulement de la CJUE, mais aussi du

Parlement; demande une modification du traité afin de définir ***des procédures*** et des délais clairs pour activer la clause d'urgence;	Parlement; demande une modification du traité afin de définir ***une procédure*** et des délais clairs pour activer la clause d'urgence***, notamment en donnant aux deux colégislateurs le pouvoir de décider de l'activation***;

Or. en

Amendement 148
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***estime*** que l'article 122 du ***traité FUE est un outil qui peut permettre une action rapide de l'Union*** strictement ***limitée aux*** situations de ***crise, mais souligne que son utilisation nécessite*** un contrôle ***rigoureux, de la part non seulement de la CJUE, mais aussi du Parlement; demande une modification du traité afin de définir des procédures et des délais clairs pour activer la clause d'urgence***;	15. ***souligne*** que l'article 122 du ***TFUE ne saurait être utilisé pour contourner les procédures ordinaires de décision; demande que tout recours à cette disposition fasse l'objet d'une approbation préalable des parlements nationaux et soit*** strictement ***limité à des*** situations de ***force majeure, avec*** un contrôle ***renforcé des États membres*** ;

Or. fr

Amendement 149
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que l'article 122 du traité FUE est un outil qui peut permettre une action rapide de l'Union strictement limitée aux situations de crise, mais souligne que son utilisation nécessite un	15. estime que l'article 122 du traité FUE est un outil qui peut permettre une action rapide de l'Union strictement limitée aux situations de crise, mais souligne que son utilisation nécessite un

contrôle rigoureux, de la part non seulement de la CJUE, mais aussi du Parlement; demande une modification du traité afin de définir des procédures et des délais clairs pour activer la clause d'urgence;	contrôle rigoureux, de la part non seulement de la CJUE, mais aussi du Parlement; demande une modification du traité afin de définir des procédures et des délais clairs ***associant le Parlement*** pour activer la clause d'urgence;

Or. en

Amendement 150
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que le marché unique européen soit achevé et que les derniers obstacles à l'accès à ce marché soient surmontés, notamment la concurrence internationale déloyale, les prix élevés de l'énergie, les pénuries de compétences et de main-d'œuvre, les difficultés d'accès au capital et les charges administratives élevées pour les citoyens et les entreprises, et que la croissance économique, la cohésion sociale, économique et territoriale, et les échanges culturels soient encouragés au sein de l'Union;	16. demande que le marché unique européen soit achevé et que les derniers obstacles à l'accès à ce marché soient surmontés, notamment la concurrence internationale déloyale, les prix élevés de l'énergie, les pénuries de compétences et de main-d'œuvre, les difficultés d'accès au capital***, les charges réglementaires, la mise en œuvre fragmentée des règles de l'Union, le soutien insuffisant aux transitions numérique et écologique, les investissements limités dans l'innovation*** et les charges administratives élevées pour les citoyens et les entreprises, et que la croissance économique, la cohésion sociale, économique et territoriale, et les échanges culturels soient encouragés au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 151
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que le marché unique européen soit achevé et que les derniers obstacles à l'accès à ce marché soient surmontés, notamment ***la concurrence internationale déloyale,*** les prix élevés de l'énergie, les pénuries de compétences et de main-d'œuvre, les difficultés d'accès au capital et les charges administratives élevées pour les citoyens et les entreprises, et que la croissance économique, la cohésion sociale, économique et territoriale, et les échanges culturels soient encouragés au sein de l'Union;	16. demande que le marché unique européen soit achevé et que les derniers obstacles à l'accès à ce marché soient surmontés ***afin de libérer tout son potentiel***: ***constate qu'un certain nombre de problèmes continuent d'entraver le fonctionnement du marché unique***, notamment les prix élevés de l'énergie, les pénuries de compétences et de main-d'œuvre, les difficultés d'accès au capital et les charges administratives élevées pour les citoyens et les entreprises, et que la croissance économique, la cohésion sociale, économique et territoriale, et les échanges culturels soient encouragés au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 152
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. demande que le marché unique européen soit achevé et que les derniers obstacles ***à l'accès*** à ce marché soient surmontés, notamment la concurrence internationale déloyale, les prix élevés de l'énergie, les pénuries de compétences et de main-d'œuvre, les difficultés d'accès au capital et les charges administratives élevées pour les citoyens et les entreprises, et que la croissance économique, la cohésion sociale, économique et territoriale, et les échanges culturels soient encouragés au sein de l'Union;	16. demande que le marché unique européen soit achevé et que les derniers obstacles à ce marché soient surmontés, notamment la concurrence internationale déloyale, ***afin de lutter contre*** les prix élevés de l'énergie, les pénuries de compétences et de main-d'œuvre, les difficultés d'accès au capital et les charges administratives élevées pour les citoyens et les entreprises, et que la croissance économique, la cohésion sociale, économique et territoriale, et les échanges culturels soient encouragés au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 153
Sandro Gozi, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission à veiller à ce que toutes les initiatives futures visant à stimuler la compétitivité de l'Union et à achever le marché unique s'accompagnent de mesures visant à renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale; réitère son appel au renforcement de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux;

Or. en

Amendement 154
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se dit favorable à l'ajout d'une «cinquième liberté» aux quatre libertés existantes, comme le suggère le rapport Letta, afin de renforcer la recherche, l'innovation, la connaissance et l'éducation pour les chercheurs, les innovateurs et les travailleurs au sein du marché unique, en mettant en place des partenariats public-privé ***transnationaux*** et intersectoriels dynamiques, des infrastructures de recherche communes de haut niveau et la mise en commun de données dans le cadre d'une approche scientifique ouverte;	17. se dit favorable à l'ajout d'une «cinquième liberté» aux quatre libertés existantes, comme le suggère le rapport Letta, afin de renforcer la recherche, l'innovation, la connaissance et l'éducation pour les chercheurs, les innovateurs et les travailleurs au sein du marché unique, en mettant en place des partenariats public-privé et intersectoriels dynamiques ***de l'Union***, des infrastructures de recherche communes de haut niveau et la mise en commun de données dans le cadre d'une approche scientifique ouverte;

Or. en

Amendement 155

Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***demande la mise en place d'un marché européen des capitaux intégré au moyen d'une nouvelle union de l'épargne et des investissements, qui prendrait pour base l'union incomplète des marchés des capitaux, afin de relier efficacement l'épargne aux besoins d'investissement dans un cadre garantissant une forte protection des consommateurs, d'élargir l'accès des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux et d'offrir de meilleures possibilités de financement aux entreprises européennes tout en favorisant la croissance économique et la compétitivité de l'Union, en particulier dans le cadre des transitions juste, écologique et numérique; appelle de ses vœux un renforcement de l'Autorité européenne*** des marchés financiers ***(AEMF) en vue de la transition vers un régulateur commun unique pour tous les marchés des valeurs mobilières*** de l'Union ***dans le cadre de l'union de*** l'épargne ***et des investissements***;	18. ***rejette toute tentative d'harmonisation ou de centralisation de la régulation*** des marchés financiers ***au niveau*** de l'Union***, qui porterait atteinte à la souveraineté budgétaire, fiscale et réglementaire des États membres; privilégie des initiatives nationales pour orienter*** l'épargne ***vers l'investissement productif, en particulier en faveur des PME***; ***s'oppose à la création d'une autorité européenne unique de supervision des marchés de capitaux ;***

Or. fr

Amendement 156
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande la mise en place d'un marché européen des capitaux intégré au moyen d'une ***nouvelle*** union ***de l'épargne et des investissements, qui prendrait pour base l'union incomplète*** des marchés des	18. demande la mise en place d'un marché européen des capitaux intégré au moyen d'une union ***approfondie*** des marchés des capitaux, afin de relier efficacement l'épargne aux besoins

capitaux, afin de relier efficacement l'épargne aux besoins d'investissement dans un cadre garantissant une forte protection des consommateurs, d'élargir l'accès des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux et d'offrir de meilleures possibilités de financement aux entreprises européennes tout en favorisant la croissance économique et la compétitivité de l'Union, en particulier dans le cadre des transitions juste, écologique et numérique; ***appelle de ses vœux un renforcement de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) en vue de la transition vers un régulateur commun unique pour tous les marchés des valeurs mobilières de l'Union dans le cadre de l'union de l'épargne et des investissements;***

d'investissement dans un cadre garantissant une forte protection des consommateurs, d'élargir l'accès des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux et d'offrir de meilleures possibilités de financement aux entreprises européennes tout en favorisant la croissance économique et la compétitivité de l'Union, en particulier dans le cadre des transitions juste, écologique et numérique;

Or. en

Amendement 157
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande la mise en place d'un marché européen des capitaux intégré au moyen d'une nouvelle union de l'épargne et des investissements, qui prendrait pour base l'union incomplète des marchés des capitaux, afin de relier efficacement l'épargne aux besoins d'investissement dans un cadre garantissant une forte protection des consommateurs, d'élargir l'accès des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux et d'offrir de meilleures possibilités de financement aux entreprises européennes tout en favorisant la croissance économique et la compétitivité de l'Union, en particulier dans le cadre des transitions juste,	18. demande la mise en place d'un marché européen des capitaux intégré au moyen d'une nouvelle union de l'épargne et des investissements, qui prendrait pour base l'union incomplète des marchés des capitaux, afin de relier efficacement l'épargne aux besoins d'investissement dans un cadre garantissant une forte protection des consommateurs, d'élargir l'accès des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux et d'offrir de meilleures possibilités de financement aux entreprises européennes tout en favorisant la croissance économique et la compétitivité de l'Union, en particulier dans le cadre des transitions juste,

écologique et numérique; appelle de ses vœux un renforcement de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) en vue de la transition vers un régulateur commun unique pour tous les marchés des valeurs mobilières de l'Union dans le cadre de l'union de l'épargne et des investissements;

écologique et numérique; appelle de ses vœux un renforcement de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) en vue de la transition vers un régulateur commun unique pour tous les marchés des valeurs mobilières de l'Union dans le cadre de l'union de l'épargne et des investissements***, en confiant à l'AEMF des pouvoirs de surveillance directe des entités financières systémiques***;

Or. en

Amendement 158
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande la mise en place d'un marché européen des capitaux intégré au moyen d'une nouvelle union de l'épargne et des investissements, qui prendrait pour base l'union incomplète des marchés des capitaux, afin de relier efficacement l'épargne aux besoins d'investissement dans un cadre garantissant une forte protection des consommateurs, d'élargir l'accès des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux et d'offrir de meilleures possibilités de financement aux entreprises européennes tout en favorisant la croissance économique et la compétitivité de l'Union, en particulier dans le cadre des transitions juste, écologique et numérique; appelle de ses vœux ***un renforcement de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) en vue de la transition vers un régulateur commun unique pour tous les marchés des valeurs mobilières de l'Union dans le cadre de l'union de l'épargne et des investissements***;	18. demande la mise en place d'un marché européen des capitaux intégré au moyen d'une nouvelle union de l'épargne et des investissements, qui prendrait pour base l'union incomplète des marchés des capitaux, afin de relier efficacement l'épargne aux besoins d'investissement dans un cadre garantissant une forte protection des consommateurs, d'élargir l'accès des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux et d'offrir de meilleures possibilités de financement aux entreprises européennes tout en favorisant la croissance économique et la compétitivité de l'Union, en particulier dans le cadre des transitions juste, écologique et numérique; appelle de ses vœux ***la simplification de la réglementation bancaire et financière avant toute nouvelle étape vers la centralisation de la supervision financière***;

Or. en

Amendement 159
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande la mise en place d'un marché européen des capitaux intégré au moyen d'une nouvelle union de l'épargne et des investissements, qui prendrait pour base l'union incomplète des marchés des capitaux, afin de relier efficacement l'épargne aux besoins d'investissement dans un cadre garantissant une forte protection des consommateurs, d'élargir l'accès des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux et d'offrir de meilleures possibilités de financement aux entreprises européennes tout en favorisant la croissance économique et la compétitivité de l'Union, en particulier dans le cadre des transitions juste, écologique et numérique; appelle de ses vœux un renforcement de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) en vue ***de la transition vers un régulateur commun unique pour tous les marchés des valeurs mobilières de l'Union*** dans le cadre de l'union de l'épargne et des investissements;	18. demande la mise en place d'un marché européen des capitaux intégré au moyen d'une nouvelle union de l'épargne et des investissements, qui prendrait pour base l'union incomplète des marchés des capitaux, afin de relier efficacement l'épargne aux besoins d'investissement dans un cadre garantissant une forte protection des consommateurs, d'élargir l'accès des citoyens de l'Union aux marchés des capitaux et d'offrir de meilleures possibilités de financement aux entreprises européennes tout en favorisant la croissance économique et la compétitivité de l'Union, en particulier dans le cadre des transitions juste, écologique et numérique; appelle de ses vœux un renforcement de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) en vue ***d'une amélioration de la convergence de la surveillance et la coordination transfrontière*** dans le cadre de l'union de l'épargne et des investissements;

Or. en

Amendement 160
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. considère que le plein développement de l'union bancaire

constituerait une réforme institutionnelle positive pour les citoyens et l'économie de l'Union, dans la mesure où il permettrait un renforcement de la stabilité du système bancaire, une réduction du risque systémique, une plus grande concurrence, un meilleur choix pour les consommateurs et une meilleure protection, des possibilités supplémentaires de services bancaires transfrontières et une amélioration de l'accès aux services financiers de détail, un accroissement des investissements économiques, un meilleur accès au financement pour les ménages et les entreprises, ainsi qu'une réduction des coûts pour les clients des banques; reconnaît les progrès accomplis dans la construction de l'Union bancaire au cours des dix dernières années grâce à la mise en place du mécanisme de surveillance unique (MSU) et du mécanisme de résolution unique (MRU); demande l'achèvement complet de l'union bancaire, notamment grâce à la mise en place d'un système européen d'assurance des dépôts (SEAD) à part entière;

Or. en

Amendement 161
Sandro Gozi, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite la Commission et les États membres à achever le marché unique numérique en supprimant les obstacles existants aux services numériques transfrontières, en harmonisant les cadres réglementaires et en investissant dans des infrastructures numériques européennes communes; se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le

développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre les acteurs publics et privés; souligne que le renforcement de la gouvernance de l'IA doit reposer sur la transparence et la protection des droits fondamentaux et de l'intérêt général, conformément à l'approche de l'Union fondée sur des règles;

Or. en

Amendement 162
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. note que le rapport intitulé «Bien plus qu'un marché», rédigé par Enrico Letta et commandé par le Conseil européen, reconnaît la puissance économique du marché unique comme un élément important des ambitions mondiales et commerciales de l'Union, y compris dans les relations économiques avec les partenaires stratégiques;

Or. en

Amendement 163
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. reconnaît que l'élargissement de l'Union et la réussite du processus d'adhésion à l'Union constituent des étapes importantes vers l'intégration dans le marché unique de l'Union, qui

	contribuent à leur tour à renforcer la compétitivité de l'Union; se félicite des différents programmes conçus pour les pays candidats et les pays candidats potentiels afin de préparer les futurs membres et d'approfondir les réformes liées à l'Union; se félicite à cet égard du plan de croissance pour les Balkans occidentaux, qui vise à intégrer la région dans le marché unique de l'Union, à promouvoir la coopération économique régionale et à renforcer la gouvernance économique;

Or. en

Amendement 164
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution	*Amendement*
Renforcer l'Europe sociale	***supprimé***

Or. en

Amendement 165
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission à veiller à ce que toutes les initiatives futures visant à stimuler la compétitivité de l'Union et à achever le marché unique s'accompagnent d'une analyse de leurs conséquences sociales, par l'intermédiaire de mesures visant à renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale, à réduire les inégalités et à assurer une	***supprimé***

répartition équitable des avantages de la croissance économique;

Or. en

Amendement 166
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission à veiller à ce que toutes les initiatives futures visant à stimuler la compétitivité de l'Union et à achever le marché unique ***s'accompagnent d'une analyse*** de leurs conséquences sociales, par l'intermédiaire de mesures visant à renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale, à réduire les inégalités et à assurer une répartition équitable des avantages de la croissance économique;	19. invite la Commission à veiller à ce que toutes les initiatives futures visant à stimuler la compétitivité de l'Union et à achever le marché unique ***soient conçues et mises en œuvre conformément aux principes et aux objectifs de la politique de cohésion, et tiennent donc compte*** de leurs conséquences sociales, par l'intermédiaire de mesures visant à renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale, ***à soutenir l'égalité des chances et le développement des régions moins développées,*** à réduire les inégalités***, à créer des emplois*** et à assurer une répartition équitable des avantages de la croissance économique;

Or. en

Amendement 167
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission à veiller à ce que ***toutes*** les initiatives futures visant à stimuler la compétitivité de l'Union et à achever le marché unique s'accompagnent d'une analyse de leurs conséquences	19. invite la Commission à veiller à ce que***, le cas échéant,*** les initiatives futures visant à stimuler la compétitivité de l'Union et à achever le marché unique s'accompagnent d'une analyse de leurs

sociales, par l'intermédiaire de mesures visant à renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale***, à réduire les inégalités et à assurer une répartition équitable des avantages de la croissance économique***;	conséquences sociales, par l'intermédiaire de mesures visant à renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale;

Or. en

Amendement 168
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme l'importance de la «liberté de rester», comme indiqué dans le rapport Letta, et rappelle que les objectifs du marché unique devraient s'aligner sur le droit à la libre circulation et le droit de séjour des citoyens de l'Union; invite la Commission à nommer un vice-président chargé de la «liberté de rester», doté d'un portefeuille comprenant la politique de cohésion, les services d'intérêt général et le soutien aux PME;	***supprimé***

Or. en

Amendement 169
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme l'importance de la «liberté de rester», comme indiqué dans le rapport Letta, et rappelle que les objectifs du marché unique devraient s'aligner sur le droit à la libre circulation et le droit de séjour des citoyens de l'Union; invite la	***supprimé***

Commission à nommer un vice-président chargé de la «liberté de rester», doté d'un portefeuille comprenant la politique de cohésion, les services d'intérêt général et le soutien aux PME;

Or. en

Amendement 170
Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme l'importance de la «liberté de rester», comme indiqué dans le rapport Letta, et rappelle que les objectifs du marché unique devraient s'aligner sur le droit à la libre circulation et le droit de séjour des citoyens de l'Union***; invite la Commission à nommer un*** vice-président chargé de la «liberté de rester»***, doté d'un portefeuille comprenant*** la politique de cohésion, ***les services d'intérêt général*** et le soutien ***aux PME***;	20. réaffirme l'importance de la «liberté de rester», comme indiqué dans le rapport Letta, et rappelle que les objectifs du marché unique devraient s'aligner sur le droit à la libre circulation et le droit de séjour des citoyens de l'Union***, reconnaissant que permettre aux personnes de rester dans leur région en encourageant le développement des infrastructures, le renforcement des communautés et un environnement propice aux industries et aux investissements est essentiel pour faire respecter ce droit et contribuer au développement économique et à la compétitivité de l'Union; note que le*** vice-président ***de la Commission européenne responsable de la politique de cohésion devrait être*** chargé de la «liberté de rester»***; souligne qu'il est important que*** la politique de cohésion ***reste un élément important du budget de l'Union***, ***en veillant à ce qu'elle réponde plus efficacement aux besoins spécifiques des régions et des villes, notamment grâce à un accès plus direct aux fonds de l'Union; souligne la nécessité de déployer ses projets de manière plus efficace et plus visible sur le terrain, afin d'obtenir des résultats tangibles qui renforcent le sentiment d'appartenance des citoyens*** et

le soutien ***à l'intégration de l'Union***;

Or. en

Amendement 171
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme l'importance de la «liberté de rester», comme indiqué dans le rapport Letta, et rappelle que les objectifs du marché unique devraient s'aligner sur le droit à la libre circulation et le droit de séjour des citoyens de l'Union; invite la Commission à nommer un vice-président chargé de la «liberté de rester», doté d'un portefeuille comprenant la politique de cohésion, les services d'intérêt général et le soutien aux PME;	20. réaffirme l'importance de la «liberté de rester», comme indiqué dans le rapport Letta, et rappelle que les objectifs du marché unique devraient s'aligner sur le droit à la libre circulation et le droit de séjour des citoyens de l'Union; invite***, par conséquent,*** la Commission à nommer un vice-président chargé de la «liberté de rester», doté d'un portefeuille comprenant la politique de cohésion, les services d'intérêt général et le soutien aux PME ***et à établir un dialogue structuré et permanent entre le vice-président et les autorités régionales des États membres afin de veiller à ce que les politiques de «liberté de rester» soient correctement adaptées aux spécificités territoriales et respectent la diversité socio-économique et culturelle des différentes régions de l'Union***;

Or. it

Amendement 172
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réaffirme l'importance de la «liberté de rester», comme indiqué dans le rapport Letta, et rappelle que les objectifs	20. réaffirme l'importance de la «liberté de rester», comme indiqué dans le rapport Letta, et rappelle que les objectifs

du marché unique devraient s'aligner sur le droit à la libre circulation et le droit de séjour des citoyens de l'Union; invite la Commission à ***nommer un vice-président chargé*** de la «liberté de rester», doté d'un portefeuille comprenant la politique de cohésion, les services d'intérêt général et le soutien aux PME;	du marché unique devraient s'aligner sur le droit à la libre circulation et le droit de séjour des citoyens de l'Union; invite la Commission à ***envisager de confier la responsabilité*** de la «liberté de rester» ***à l'un des commissaires***, doté d'un portefeuille comprenant la politique de cohésion, les services d'intérêt général et le soutien aux PME;

Or. en

Amendement 173
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une nouvelle fois l'ajout d'un protocole sur le progrès social dans les traités, afin de renforcer les principes du socle européen des droits sociaux et de contribuer à la réalisation de ses objectifs pour 2030, en faisant du progrès social un élément central de la gouvernance de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 174
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une nouvelle fois l'ajout d'un protocole sur le progrès social dans les traités, afin de renforcer les principes du socle européen des droits sociaux et de contribuer à la réalisation de ses objectifs pour 2030, en faisant du progrès social un	***supprimé***

élément central de la gouvernance de l'Union;

Or. en

Amendement 175
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une nouvelle fois l'ajout d'un protocole sur le progrès social dans les traités, afin de renforcer les principes du socle européen des droits sociaux et de contribuer à la réalisation de ses objectifs pour 2030, en faisant du progrès social un élément central de la gouvernance de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 176
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande une nouvelle fois l'ajout d'un protocole sur le progrès social dans les traités, afin de renforcer les principes du socle européen des droits sociaux et de contribuer à la réalisation de ses objectifs pour 2030, en faisant du progrès social un ***élément central*** de la gouvernance de l'Union;	21. demande une nouvelle fois l'ajout d'un protocole sur le progrès social dans les traités, afin de renforcer les principes du socle européen des droits sociaux et de contribuer à la réalisation de ses objectifs pour 2030, en faisant du progrès social un ***des éléments centraux*** de la gouvernance de l'Union;

Or. en

Amendement 177
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne l'importance de la simplification administrative dans l'accès aux fonds de l'Union pour servir l'objectif de renforcement de la cohésion sociale et territoriale en garantissant que les financements atteignent ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les petites et moyennes entreprises, les communautés locales et les acteurs de l'économie sociale, y compris dans les zones rurales, périphériques ou économiquement défavorisées; recommande le développement d'un point d'entrée numérique unifié et centré sur l'utilisateur pour tous les instruments de financement de l'Union, en s'appuyant sur les plateformes existantes telles que le portail des financements et des appels d'offres et la passerelle numérique unique, mais en s'attaquant à la fragmentation persistante entre les fonds gérés au niveau central et au niveau local, et en garantissant une intégration complète, l'accessibilité et un soutien multilingue; invite en outre à une utilisation plus large de modèles pré-remplis, à des procédures harmonisées de demande et d'établissement de rapports, et à la fourniture d'une assistance technique adaptée aux niveaux national et local; souligne que la simplification doit s'accompagner de garanties solides en matière d'égalité d'accès, de non-discrimination et de responsabilité effective, le Parlement assurant un contrôle démocratique tout au long du cycle de financement;

Or. en

Amendement 178
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Mettre en place une capacité budgétaire européenne ***permanente***	***Renforcer l'intégration*** européenne ***par des instruments de financement communs***

Or. en

Amendement 179
Brando Benifei

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Mettre en place une capacité budgétaire européenne permanente	***Augmenter le CFP et*** mettre en place une capacité budgétaire européenne permanente

Or. en

Amendement 180
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne ***qu'il est urgent de mettre*** en place ***une*** capacité budgétaire complète et permanente pour l'Union***, en s'appuyant sur les caractéristiques de*** NextGenerationEU; ***souligne à cet égard qu'il importe de créer des instruments européens communs, tels que les euro-obligations, pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics***	22. souligne ***que la mise*** en place ***d'une*** capacité budgétaire complète et permanente pour l'Union ***consoliderait l'Union en tant qu'union de transfert, et rappelle que*** NextGenerationEU ***était un cas unique***;

européens; ***insiste sur le fait que cette capacité budgétaire devrait permettre à l'Union d'agir de manière plus autonome, indépendamment des contributions budgétaires nationales, et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe; insiste sur le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance de cette capacité budgétaire doivent garantir le rôle central du Parlement, lequel doit jouir des pleins droits de codécision, assurer la responsabilité et le contrôle démocratiques, et disposer de l'autorité budgétaire;***

Or. en

Amendement 181
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il est urgent de mettre en place une capacité budgétaire complète et permanente pour l'Union***, en s'appuyant sur les caractéristiques de NextGenerationEU***; ***souligne à cet égard qu'il importe de créer des instruments européens communs, tels que les euro-obligations, pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics européens; insiste sur le fait que cette capacité budgétaire devrait permettre à l'Union d'agir de manière plus autonome, indépendamment des contributions budgétaires nationales, et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe***; insiste sur	22. souligne qu'il est urgent de mettre en place une capacité budgétaire complète et permanente pour l'Union; insiste sur le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance de cette capacité budgétaire doivent garantir ***un*** rôle central ***pour le*** Parlement;

le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance de cette capacité budgétaire doivent garantir ***le*** rôle central ***du*** Parlement***, lequel doit jouir des pleins droits de codécision, assurer la responsabilité et le contrôle démocratiques, et disposer de l'autorité budgétaire***;

Or. en

Amendement 182
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***souligne qu'il est urgent de mettre en place*** une capacité ***budgétaire complète et permanente pour l'Union, en s'appuyant sur les caractéristiques de NextGenerationEU; souligne à cet égard qu'il importe de créer des instruments européens communs, tels que les euro-obligations, pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics européens; insiste sur le fait que cette capacité budgétaire devrait permettre*** à l'Union ***d'agir de manière plus autonome, indépendamment*** des contributions ***budgétaires*** nationales, ***et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe; insiste sur le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance de cette capacité*** budgétaire ***doivent garantir le rôle central du Parlement, lequel doit jouir des pleins droits de codécision, assurer la responsabilité et*** le contrôle ***démocratiques, et disposer de l'autorité*** budgétaire;	22. ***rejette toute initiative visant à créer*** une capacité ***fiscale propre*** à l'Union ***européenne indépendante*** des contributions nationales, ***notamment par l'émission d'euro-obligations ou la création de ressources propres européennes; considère que de telles mesures constitueraient une atteinte grave à la souveraineté*** budgétaire ***des États membres et ouvriraient la voie à une union de transferts inacceptable; réaffirme que*** le contrôle budgétaire ***doit rester du ressort des parlements nationaux*** ;

Or. fr

Amendement 183
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***souligne qu'il est urgent de mettre en place une capacité budgétaire complète et permanente pour l'Union, en s'appuyant sur les caractéristiques de NextGenerationEU; souligne à cet égard qu'il importe de créer des instruments européens communs, tels que les euro-obligations, pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics européens; insiste sur le fait que cette capacité budgétaire devrait permettre à l'Union d'agir de manière plus autonome, indépendamment des contributions budgétaires nationales, et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe;*** insiste sur ***le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance de cette capacité budgétaire doivent garantir le rôle central du Parlement, lequel doit jouir des pleins droits de codécision, assurer la responsabilité et le contrôle démocratiques, et disposer de l'autorité budgétaire***;	22. insiste***, dans un monde en mutation rapide où les citoyens ont, à juste titre, des attentes plus élevées à l'égard de l'Union et de son budget et où l'Union fait face à de plus en plus de crises,*** sur ***la nécessité que la dotation du prochain CFP soit supérieure à celle du CFP pour la période 2021 à 2027, en s'éloignant de la limite historique restrictive de 1 % de son RNB que l'Union s'est imposée à elle-même***;

Or. en

Amendement 184
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il est urgent de mettre en place une capacité budgétaire complète et permanente pour l'Union, en s'appuyant sur les caractéristiques de NextGenerationEU; ***souligne à cet égard qu'il importe de créer des instruments européens communs, tels que les euro-obligations, pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics européens; insiste sur le fait que cette capacité budgétaire devrait permettre à l'Union d'agir de manière plus autonome, indépendamment des contributions budgétaires nationales, et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe;*** insiste sur le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance ***de cette capacité*** budgétaire doivent garantir le rôle central du Parlement, lequel doit jouir des pleins droits de codécision, assurer la responsabilité et le contrôle démocratiques, et disposer de l'autorité budgétaire;	22. souligne qu'il est urgent de mettre en place une capacité budgétaire complète et permanente pour l'Union, en s'appuyant sur les caractéristiques de NextGenerationEU; insiste sur le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance ***d'une politique*** budgétaire ***de l'Union*** doivent garantir le rôle central du Parlement, lequel doit jouir des pleins droits de codécision, assurer la responsabilité et le contrôle démocratiques, et disposer de l'autorité budgétaire;

Or. en

Amendement 185
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***souligne qu'il est urgent de mettre en place une capacité budgétaire complète et permanente pour l'Union, en s'appuyant sur les caractéristiques de NextGenerationEU;*** souligne ***à cet égard*** qu'il importe de créer des instruments européens communs***, tels que les euro-***	22. souligne qu'il importe de créer des instruments européens communs pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics européens ***et qu'il importe d'adapter les programmes de financement afin de tenir compte de l'évolution de la dynamique du***

obligations, pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics européens; insiste sur le fait que ***cette capacité budgétaire devrait permettre à*** l'Union ***d'agir*** de manière plus ***autonome, indépendamment des*** contributions ***budgétaires nationales***, et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe; ***insiste sur le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance de cette capacité budgétaire doivent garantir le rôle central du Parlement, lequel doit jouir des pleins droits de codécision, assurer la responsabilité et le contrôle démocratiques, et disposer de l'autorité budgétaire;***

commerce et des innovations; insiste sur le fait que l'Union ***devrait agir*** de manière plus ***efficace dans les domaines stratégiques, en complétant les efforts nationaux soutenus par une combinaison de ressources propres de l'Union et de*** contributions ***coordonnées, tout en respectant la responsabilité budgétaire et la subsidiarité***, et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation***, la résilience économique***, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe;

Or. en

Amendement 186
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***souligne qu'il est urgent de mettre en place une capacité budgétaire complète et permanente pour l'Union, en s'appuyant sur les caractéristiques de NextGenerationEU; souligne à cet égard qu'il importe de créer des instruments européens communs***, tels que les euro-obligations, ***pour financer des investissements*** stratégiques ***conjoints dans les biens et services publics européens; insiste sur le fait que cette capacité budgétaire devrait permettre à l'Union d'agir de manière plus autonome, indépendamment des contributions budgétaires nationales, et ainsi*** renforcer	22. ***souligne que toute discussion sur les futurs instruments budgétaires devrait se fonder sur une valeur ajoutée claire, le plein respect des compétences des États membres et une bonne gouvernance financière; met en garde contre la création de mécanismes fiscaux permanents qui pourraient conduire à des engagements partagés***, tels que les euro-obligations, ***et soutient plutôt des outils volontaires et flexibles pour les investissements*** stratégiques ***dans des domaines d'intérêt européen; souligne l'importance de*** renforcer la ***capacité de l'Union à répondre aux défis communs***

la ***compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe; insiste sur le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance de cette capacité budgétaire doivent*** garantir ***le rôle central du Parlement, lequel doit jouir des pleins droits de codécision, assurer la*** responsabilité ***et le*** contrôle ***démocratiques, et disposer de l'autorité*** budgétaire;	***grâce à des investissements ciblés et responsables; souligne que toute initiative de ce type doit*** garantir ***la pleine*** responsabilité ***démocratique, la transparence et un*** contrôle ***parlementaire approprié, tout en évitant de se détourner de la responsabilité*** budgétaire ***nationale***;

Or. en

Amendement 187
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne ***qu'il est urgent de mettre en place une*** capacité budgétaire complète et permanente ***pour l'Union, en s'appuyant*** sur les ***caractéristiques*** de NextGenerationEU; souligne à cet égard ***qu'il importe*** de créer des instruments européens communs, tels que les euro-obligations, pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics européens; insiste sur le fait que ***cette capacité budgétaire devrait*** permettre à l'Union d'agir de manière plus autonome, ***indépendamment*** des contributions budgétaires nationales, et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe; insiste sur le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance ***de cette capacité budgétaire*** doivent garantir le rôle central du Parlement, lequel doit jouir des pleins droits de codécision, assurer la	22. souligne ***que l'Union ne dispose pas d'une*** capacité budgétaire complète et permanente ***et qu'elle devrait s'appuyer*** sur les ***enseignements tirés de l'expérience*** de NextGenerationEU; souligne à cet égard ***les risques*** de créer des instruments européens communs, tels que les euro-obligations, pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics européens; insiste sur le fait que ***les recettes du MACF, si elles sont mises en œuvre efficacement, devraient*** permettre à l'Union d'agir de manière plus autonome, ***moins dépendante*** des contributions budgétaires nationales, et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe; insiste sur le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance ***du nouveau budget de l'Union*** doivent garantir le rôle central du Parlement, lequel doit jouir des pleins

responsabilité et le contrôle démocratiques, et disposer de l'autorité budgétaire;	droits de codécision, assurer la responsabilité et le contrôle démocratiques, et disposer de l'autorité budgétaire;

Or. en

Amendement 188
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne qu'il est urgent de mettre en place une capacité budgétaire complète et permanente pour l'Union, en s'appuyant sur les caractéristiques de NextGenerationEU; souligne à cet égard qu'il importe de créer des instruments européens communs, tels que les euro-obligations, pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics européens; insiste sur le fait que cette capacité budgétaire devrait permettre à l'Union d'agir de manière plus autonome, indépendamment des contributions budgétaires nationales, et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe; insiste sur le fait que l'institutionnalisation et la gouvernance de cette capacité budgétaire doivent garantir le rôle central du Parlement, lequel doit jouir des pleins droits de codécision, assurer la responsabilité et le contrôle démocratiques, et disposer de l'autorité budgétaire;

Or. en

Amendement 189

Sandro Gozi, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne à cet égard qu'il importe de créer des instruments européens communs, tels que les euro-obligations, pour financer des investissements stratégiques conjoints dans les biens et services publics européens; insiste sur le fait que cette capacité budgétaire devrait permettre à l'Union d'agir de manière plus autonome, en introduisant de nouvelles ressources propres véritables tout en réduisant la dépendance à l'égard des contributions budgétaires nationales, et ainsi renforcer la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale et énergétique et la sécurité collective de l'Europe; invite la Commission à aller au-delà de la règle qu'elle s'est elle-même imposée, selon laquelle la taille du budget à long terme de l'Union ne doit pas dépasser 1 % du PNB national agrégé, dans sa proposition de CFP 2028-2034;

Or. en

Amendement 190
Sandro Gozi, Gilles Boyer, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. souligne que le budget de l'Union doit être simplifié afin de réduire les charges administratives inutiles et de faciliter l'accès aux fonds pour les bénéficiaires finaux; rappelle toutefois que les efforts de simplification ne doivent

	pas porter atteinte aux principes fondamentaux qui sous-tendent le cadre financier pluriannuel de l'Union et ses programmes, ni affaiblir le contrôle démocratique de leur mise en œuvre;

Or. en

Amendement 191
Brando Benifei

Proposition de résolution
Sous-titre 6

Proposition de résolution	*Amendement*
Façonner une union européenne de l'énergie	Façonner une union européenne ***du climat et*** de l'énergie

Or. en

Amendement 192
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que, pour parvenir à une union européenne de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la décarbonation au ***cœur de son cadre institutionnel et économique; demande par conséquent la mise en place d'un fonds souverain vert européen permanent, financé directement par des ressources propres de l'Union, la réforme de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui deviendrait une agence européenne d'investissement pour le climat, l'introduction d'un pilier consacré au climat au sein du cadre financier pluriannuel et la création d'une autorité chargée de la transition écologique au sein de la Commission, qui***	23. souligne que, pour parvenir à une union européenne de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la décarbonation au ***même niveau que la neutralité technologique***;

aurait pour mission de recenser et de piloter les projets écologiques paneuropéens en étroite coordination avec la BEI réformée; ***souligne qu'il est nécessaire de garantir la légitimité démocratique de ces réformes, et qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à leur contrôle;***

Or. en

Amendement 193
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que***, pour parvenir à une union européenne de l'énergie intégrée,*** l'Union doit placer la ***décarbonation*** au cœur de son cadre institutionnel et économique; ***demande par conséquent*** la mise en place d'un fonds souverain vert européen permanent, financé directement par des ressources propres de l'Union***, la réforme de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui deviendrait une agence européenne d'investissement pour le climat, l'introduction d'un pilier consacré au climat au sein du cadre financier pluriannuel et la création d'une autorité chargée de la transition écologique au sein de la Commission, qui aurait pour mission de recenser et de piloter les projets écologiques paneuropéens en étroite coordination avec la BEI réformée***; ***souligne qu'il est nécessaire de garantir la légitimité démocratique de ces réformes, et qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à leur contrôle;***	23. souligne que l'Union doit placer la ***sécurité énergétique et une énergie fiable et bon marché*** au cœur de son cadre institutionnel et économique; ***rejette*** la mise en place d'un fonds souverain vert européen permanent, financé directement par des ressources propres de l'Union;

Or. en

Amendement 194
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que, pour parvenir à une union européenne de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la décarbonation au cœur de son cadre institutionnel et économique; ***demande par conséquent la mise en place d'un fonds souverain vert européen permanent, financé directement par des ressources propres de l'Union, la réforme de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui deviendrait une agence européenne d'investissement pour le climat, l'introduction d'un pilier consacré au climat au sein du cadre financier pluriannuel et la création d'une autorité chargée de la transition écologique au sein de la Commission, qui aurait pour mission de recenser et de piloter les projets écologiques paneuropéens en étroite coordination avec la BEI réformée;*** souligne qu'il est nécessaire de garantir la légitimité démocratique de ces réformes, et qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à leur contrôle;	23. souligne que, pour parvenir à une union européenne de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la décarbonation au cœur de son cadre institutionnel et économique; souligne qu'il est nécessaire de garantir la légitimité démocratique de ces réformes, et qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à leur contrôle;

Or. en

Amendement 195
Brando Benifei

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que, pour parvenir à une	23. souligne que, pour parvenir à une

union européenne de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la décarbonation au cœur de son cadre institutionnel et économique; demande par conséquent la mise en place d'un fonds souverain vert européen permanent, financé directement par des ressources propres de l'Union, la réforme de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui deviendrait une agence européenne d'investissement pour le climat, l'introduction d'un pilier consacré au climat au sein du cadre financier pluriannuel et la création d'une autorité chargée de la transition écologique au sein de la Commission, qui aurait pour mission de recenser et de piloter les projets écologiques paneuropéens en étroite coordination avec la BEI réformée; souligne qu'il est nécessaire de garantir la légitimité démocratique de ces réformes, et qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à leur contrôle;

union européenne ***du climat et*** de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la décarbonation au cœur de son cadre institutionnel et économique***, conformément à l'article 194 du traité FEU***; demande par conséquent la mise en place d'un fonds souverain vert européen permanent, financé directement par des ressources propres de l'Union, la réforme de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui deviendrait une agence européenne d'investissement pour le climat, l'introduction d'un pilier consacré au climat au sein du cadre financier pluriannuel et la création d'une autorité chargée de la transition écologique au sein de la Commission, qui aurait pour mission de recenser et de piloter les projets écologiques paneuropéens en étroite coordination avec la BEI réformée; ***demande que les obligations internationales de l'Union soient intégrées dans les traités, en particulier celles liées à l'engagement de l'Union à limiter l'augmentation de la température mondiale, afin de renforcer ses ambitions en matière de climat et d'assurer une base plus solide pour la coopération mondiale;*** souligne qu'il est nécessaire de garantir la légitimité démocratique de ces réformes, et qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à leur contrôle;

Or. en

Amendement 196
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que, pour parvenir à une union européenne de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la ***décarbonation*** au	23. souligne que, pour parvenir à une union européenne de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la ***neutralité climatique***

cœur de son cadre institutionnel et économique; ***demande par conséquent la mise en place d'un fonds souverain vert européen permanent, financé directement par des ressources propres de l'Union, la réforme de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui deviendrait une agence européenne d'investissement pour le climat, l'introduction d'un pilier consacré au climat au sein du cadre financier pluriannuel et la création d'une autorité chargée de la transition écologique au sein de la Commission, qui aurait pour mission de recenser et de piloter les projets écologiques paneuropéens en étroite coordination avec la BEI réformée;*** souligne qu'il est nécessaire de garantir ***la légitimité démocratique de ces réformes, et qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à leur contrôle***;	au cœur de son cadre institutionnel et économique; souligne qu'il est nécessaire de ***coordonner les investissements dans les infrastructures énergétiques propres, d'améliorer la surveillance réglementaire et de renforcer la coopération transfrontière afin de*** garantir ***à tous les États membres une énergie sûre, abordable et durable; souligne donc l'importance du financement de l'Union, en particulier par le biais du Fonds de compétitivité prévu dans le cadre du prochain CFP***;
	Or. en

Amendement 197
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que***, pour parvenir à une union européenne de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la décarbonation au cœur de son cadre institutionnel et économique; demande par conséquent la mise en place*** d'un fonds souverain vert européen permanent***,*** financé ***directement*** par des ressources propres de l'Union, la réforme de la Banque européenne d'investissement ***(BEI), qui deviendrait*** une agence ***européenne d'investissement pour le*** climat, ***l'introduction d'un pilier consacré au climat au sein du cadre financier pluriannuel et*** la création d'une	23. souligne que ***la création*** d'un fonds souverain vert européen permanent financé par des ressources propres de l'Union ***n'est pas une bonne idée***, ***car elle reviendrait à doter l'Union d'un outil budgétaire autonome allant à l'encontre du principe de souveraineté fiscale des États membres ; s'oppose également à*** la réforme de la Banque européenne d'investissement ***visant à en faire*** une agence ***du*** climat, ***ainsi qu'à*** la création d'une autorité ***supranationale dédiée à*** la transition écologique au sein de la Commission ***européenne ; réaffirme que***

autorité ***chargée de*** la transition écologique au sein de la Commission***, qui aurait pour mission de recenser*** et de ***piloter les projets écologiques paneuropéens en étroite coordination avec la BEI réformée; souligne qu'il est nécessaire de garantir la légitimité démocratique de ces réformes, et qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à leur contrôle;***	***les choix en matière de politique énergétique, industrielle et budgétaire doivent rester de la compétence exclusive des États membres, dans le respect du principe de subsidiarité*** et de ***la diversité des mix énergétiques nationaux ;***

Or. fr

Amendement 198
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. ***souligne que, pour parvenir à*** une union européenne de l'énergie intégrée***, l'Union doit placer la décarbonation au cœur de son cadre institutionnel et économique; demande par conséquent la mise en place d'un fonds souverain vert européen permanent, financé directement par des ressources propres de l'Union, la réforme de*** la Banque européenne d'investissement ***(BEI), qui deviendrait une agence européenne d'investissement pour le climat, l'introduction d'un pilier consacré au climat au sein du cadre financier pluriannuel et la création d'une autorité chargée de la transition écologique au sein de la Commission, qui aurait pour mission de recenser et de piloter*** les projets ***écologiques paneuropéens en étroite coordination avec la BEI réformée;*** souligne ***qu'il est nécessaire de garantir la légitimité*** démocratique ***de ces réformes,*** et ***qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à***	23. ***reconnaît l'importance d'une transition organique vers*** une union européenne de l'énergie ***plus*** intégrée ***et plus sûre; souligne que les efforts en la matière devraient être fondés sur des solutions réalistes et rentables qui respectent les choix et les priorités énergétiques nationaux; se montre prudent quant à la création de nouvelles structures financières permanentes au niveau de l'Union et soutient plutôt une meilleure utilisation des outils existants, tels que*** la Banque européenne d'investissement ***pour promouvoir*** les projets ***énergétiques stratégiques;*** souligne ***la nécessité d'une responsabilité*** démocratique et ***d'un*** contrôle ***parlementaire fort pour toute réforme ou investissement futur***;

leur contrôle;

Or. en

Amendement 199
Sandro Gozi, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que, pour parvenir à une union européenne de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la décarbonation au cœur de son cadre institutionnel et économique; demande par conséquent la mise en place d'un fonds souverain vert européen permanent, financé directement par des ressources propres de l'Union, la réforme de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui deviendrait une agence européenne d'investissement pour le climat, l'introduction d'un pilier consacré au climat au sein du cadre financier pluriannuel et la création d'une autorité chargée de la transition écologique au sein de la Commission, qui aurait pour mission de recenser et de piloter les projets écologiques paneuropéens en étroite coordination avec la BEI réformée; souligne qu'il est nécessaire de garantir la légitimité démocratique de ces réformes, et qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à leur contrôle;	23. souligne que, pour parvenir à une union européenne de l'énergie intégrée, l'Union doit placer la décarbonation au cœur de son cadre institutionnel et économique; demande par conséquent la mise en place d'un fonds souverain vert européen permanent, financé directement par des ressources propres de l'Union***, de véritables compétences de l'Union dans ce domaine, ainsi qu'au dépassement du vote à l'unanimité***, la réforme de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui deviendrait une agence européenne d'investissement pour le climat, l'introduction d'un pilier consacré au climat au sein du cadre financier pluriannuel et la création d'une autorité chargée de la transition écologique au sein de la Commission, qui aurait pour mission de recenser et de piloter les projets écologiques paneuropéens en étroite coordination avec la BEI réformée; souligne qu'il est nécessaire de garantir la légitimité démocratique de ces réformes, et qu'à cette fin le Parlement doit participer à leur conception, à leur financement et à leur contrôle;

Or. en

Amendement 200
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite la Commission et les États membres à ***surmonter la fragmentation de*** l'industrie européenne de la défense et à améliorer la ***cohérence entre les instruments existants et futurs, y compris au niveau de la gouvernance, afin de garantir un contrôle démocratique effectif de la nouvelle union de la défense, d'accroître la*** normalisation et l'interopérabilité des équipements et de partager les renseignements***, en vue de mettre en place une Union européenne de la défense***, comme le soulignent les rapports Draghi et Niinistö; souligne l'importance, dans ce contexte, ***de renforcer les capacités et les ressources, de surmonter la fragmentation du marché et*** d'intégrer les investissements dans le domaine de la défense dans une vision plus large de la sécurité qui comprend également le renforcement des infrastructures critiques, la création et le maintien d'emplois de qualité et le renforcement de la résilience des systèmes de protection sociale;	24. invite la Commission et les États membres à ***stimuler*** l'industrie européenne de la défense et à améliorer la normalisation et l'interopérabilité des équipements et de partager les renseignements, comme le soulignent les rapports Draghi et Niinistö; souligne l'importance, dans ce contexte, d'intégrer les investissements dans le domaine de la défense dans une vision plus large de la sécurité qui comprend également le renforcement des infrastructures critiques, la création et le maintien d'emplois de qualité et le renforcement de la résilience des systèmes de protection sociale;

Or. en

Amendement 201
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite la Commission et les États membres à surmonter la fragmentation de l'industrie européenne de la défense ***et à améliorer*** la cohérence entre les instruments existants et futurs, y compris au niveau de la gouvernance, afin de	24. invite la Commission et les États membres à ***mettre en place un véritable marché unique de la défense, en vue de mettre en place une Union européenne de la défense; souligne la nécessité d'aborder et de*** surmonter la fragmentation de

garantir un contrôle démocratique effectif de la nouvelle union de la défense, d'accroître la normalisation et l'interopérabilité des équipements et de partager les renseignements, en vue de mettre en place une Union européenne de la défense, comme le soulignent les rapports Draghi et Niinistö; souligne l'importance, dans ce contexte, de renforcer les capacités et les ressources, de surmonter la fragmentation du marché et d'intégrer les investissements dans le domaine de la défense dans une vision plus large de la sécurité qui comprend également le renforcement des infrastructures critiques, la création et le maintien d'emplois de qualité ***et le renforcement de la résilience des systèmes de protection sociale***;	l'industrie européenne de la défense***, de stimuler l'investissement industriel européen dans le domaine de la défense, ainsi que d'améliorer*** la cohérence entre les instruments existants et futurs, y compris au niveau de la gouvernance, afin de garantir un contrôle démocratique effectif de la nouvelle union de la défense, d'accroître la normalisation et l'interopérabilité des équipements et de partager les renseignements, en vue de mettre en place une Union européenne de la défense, comme le soulignent les rapports Draghi et Niinistö; souligne l'importance, dans ce contexte, de renforcer les capacités et les ressources, de surmonter la fragmentation du marché et d'intégrer les investissements dans le domaine de la défense dans une vision plus large de la sécurité qui comprend également ***des initiatives européennes communes, en particulier les projets de défense européens d'intérêt commun,*** le renforcement des infrastructures critiques, ***le développement et l'avancement des projets de R&D,*** la création et le maintien d'emplois de qualité;
	Or. en

Amendement 202
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite la Commission et les États membres à surmonter la fragmentation de l'industrie européenne de la défense et à améliorer la cohérence entre les instruments existants et futurs, y compris au niveau de la gouvernance, afin de garantir un contrôle démocratique effectif de la nouvelle union de la défense, ***d'accroître la normalisation et***	24. invite la Commission et les États membres à surmonter la fragmentation de l'industrie européenne de la défense et à améliorer la cohérence entre les instruments existants et futurs, y compris au niveau de la gouvernance, afin de garantir un contrôle démocratique effectif de la nouvelle union de la défense, comme le soulignent les rapports Draghi et

l'interopérabilité des équipements et de partager les renseignements, en vue de mettre en place une Union européenne de la défense, comme le soulignent les rapports Draghi et Niinistö; ***souligne l'importance, dans ce contexte,*** de renforcer ***les capacités et les ressources, de surmonter la fragmentation du marché et d'intégrer les investissements*** dans le domaine de la défense ***dans une*** vision plus large de la sécurité qui comprend également le renforcement des infrastructures critiques, la création et le maintien d'emplois de qualité et le renforcement de la résilience des systèmes de protection sociale;

Niinistö; ***propose*** de renforcer ***l'autonomie stratégique de l'Union*** dans le domaine de la défense ***en réduisant la dépendance à l'égard des acteurs extérieurs et en assurant un accès sûr et stable aux équipements de défense essentiels, y compris les équipements technologiques et innovants, afin de garantir la capacité de l'Union à répondre de manière indépendante et en temps voulu aux menaces et aux défis mondiaux; souligne l'importance d'une*** vision plus large de la sécurité qui comprend également le renforcement des infrastructures critiques, la création et le maintien d'emplois de qualité et le renforcement de la résilience des systèmes de protection sociale;

Or. it

Amendement 203
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite la Commission et les États membres à ***surmonter la fragmentation de*** l'industrie européenne de la défense ***et*** à améliorer la cohérence entre les instruments existants et futurs, y compris au niveau de la gouvernance, afin de garantir un contrôle démocratique effectif de la nouvelle union de la défense, d'accroître la normalisation et l'interopérabilité des équipements et de partager les renseignements, en vue de mettre en place une Union européenne de la défense, comme le soulignent les rapports Draghi et Niinistö; souligne l'importance, dans ce contexte, de renforcer les capacités et les ressources, de surmonter la fragmentation du marché et d'intégrer les investissements dans le domaine de la défense dans une vision plus	24. invite la Commission et les États membres à ***renforcer*** l'industrie européenne de la défense***,*** à améliorer la cohérence entre les instruments existants et futurs, y compris au niveau de la gouvernance, afin de garantir un contrôle démocratique effectif de la nouvelle union de la défense, d'accroître la normalisation et l'interopérabilité des équipements et de partager les renseignements, en vue de mettre en place une Union européenne de la défense, comme le soulignent les rapports Draghi et Niinistö; souligne l'importance, dans ce contexte, de renforcer les capacités et les ressources, de surmonter la fragmentation du marché et d'intégrer les investissements dans le domaine de la défense dans une vision plus large de la sécurité qui comprend

large de la sécurité qui comprend également le renforcement des infrastructures critiques, la création et le maintien d'emplois de qualité et le renforcement de la résilience des systèmes de protection sociale;	également le renforcement des infrastructures critiques, la création et le maintien d'emplois de qualité et le renforcement de la résilience des systèmes de protection sociale;

Or. en

Amendement 204
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite la Commission et les États membres à surmonter la fragmentation de l'industrie européenne de la défense et à améliorer la cohérence entre les instruments existants et futurs, y compris au niveau de la gouvernance, afin de garantir un contrôle démocratique effectif de la nouvelle union de la défense, d'accroître la normalisation et l'interopérabilité des équipements et de partager les renseignements, en vue de mettre en place une Union européenne de la défense, comme le soulignent les rapports Draghi et Niinistö; souligne l'importance, dans ce contexte, de renforcer les capacités et les ressources, de surmonter la fragmentation du marché et d'intégrer les investissements dans le domaine de la défense dans une vision plus large de la sécurité qui comprend également le renforcement des infrastructures critiques***,*** la création et le maintien d'emplois de qualité ***et le renforcement de la résilience des systèmes de protection sociale***;	24. invite la Commission et les États membres à surmonter la fragmentation de l'industrie européenne de la défense et à améliorer la cohérence entre les instruments existants et futurs, y compris au niveau de la gouvernance, afin de garantir un contrôle démocratique effectif de la nouvelle union de la défense, d'accroître la normalisation et l'interopérabilité des équipements et de partager les renseignements, en vue de mettre en place une Union européenne de la défense, comme le soulignent les rapports Draghi et Niinistö; souligne l'importance, dans ce contexte, de renforcer les capacités et les ressources, de surmonter la fragmentation du marché et d'intégrer les investissements dans le domaine de la défense dans une vision plus large de la sécurité qui comprend également le renforcement des infrastructures critiques ***et*** la création et le maintien d'emplois de qualité;

Or. en

Amendement 205
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***invite la Commission et les États membres à surmonter la fragmentation de l'industrie européenne de la défense et à améliorer la cohérence entre les instruments existants et futurs, y compris au niveau de la gouvernance, afin de garantir un contrôle démocratique effectif de la nouvelle union de la défense, d'accroître la normalisation et l'interopérabilité des équipements et de partager les renseignements, en vue de mettre en place une*** Union européenne de la défense***, comme le soulignent les rapports Draghi et Niinistö; souligne l'importance, dans ce contexte, de renforcer les capacités et les ressources, de surmonter la fragmentation du marché et d'intégrer les investissements*** dans le domaine de la défense ***dans une vision plus large de la sécurité qui comprend également*** le renforcement des infrastructures critiques***, la création et le maintien d'emplois de qualité et le renforcement de la résilience des systèmes de protection sociale***;	24. ***souligne que la création d'une prétendue "***Union européenne de la défense***" ne saurait se faire au détriment des souverainetés nationales en matière de défense et de sécurité, qui relèvent de la compétence exclusive des États membres ; insiste sur le fait que toute coopération*** dans le domaine de la défense ***doit reposer sur une base volontaire, intergouvernementale et respectueuse des spécificités stratégiques, industrielles et opérationnelles de chaque pays ; rejette toute initiative visant à centraliser le renseignement, à standardiser uniformément les équipements ou à créer une gouvernance commune qui affaiblirait le contrôle démocratique national et la maîtrise souveraine des armées ; souligne au contraire la nécessité de soutenir le développement des capacités industrielles de défense nationales, en priorité à travers des achats souverains, la préférence européenne, et*** le renforcement des infrastructures critiques ***dans chaque État membre*** ;

Or. fr

Amendement 206
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. partage le point de vue exprimé dans le rapport de Mario Draghi sur

l'avenir de la compétitivité européenne, selon lequel l'Union doit de toute urgence renforcer la compétitivité du secteur de la défense par divers moyens, tels que des fusions inspirées par les meilleures pratiques (comme celle d'Airbus) et une concurrence accrue entre les entreprises de défense traditionnellement ancrées au niveau national, et décider des mesures d'incitation destinées à l'industrie de la défense de l'Union, afin d'attirer des investissements publics et privés suffisamment importants dans la sécurité et la défense; insiste sur la nécessité d'augmenter les capacités et les ressources, et de surmonter la fragmentation du marché de la défense en créant un marché unique de la défense, où des règles communes contraignantes assurent une concurrence loyale et une interopérabilité totale des produits de défense;

Or. en

Amendement 207
Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne que les défis géopolitiques actuels exigent des réponses politiques rapides et la mise en place urgente d'une Union de la défense; invite le Conseil européen à convenir de l'activation de l'article 42, paragraphe 2, du traité UE pour établir la politique de défense commune de l'Union; souligne que la nouvelle Union de la défense complétera et ne remplacera pas l'OTAN; invite les États membres qui le souhaitent à procéder à la mise en place du système européen de défense de nature institutionnelle par l'intermédiaire d'une

	coopération structurée permanente en vertu de l'article 46 du traité UE, au cas où l'absence d'unanimité empêcherait la pleine application de l'article 42, paragraphe 2, du traité UE;

Or. en

Amendement 208
Sandro Gozi, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Sous-titre 8

Proposition de résolution	*Amendement*
Approfondir le «modèle européen d'IA» et achever le marché unique numérique	***supprimé***

Or. en

Amendement 209
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Sous-titre 8

Proposition de résolution	*Amendement*
Approfondir le ***«modèle européen d'IA***» et achever le marché unique numérique	***Accélérer*** le ***développement de l'«IA européenne***» et achever le marché unique numérique

Or. en

Amendement 210
Sandro Gozi, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre les acteurs publics et privés; demande une augmentation significative des investissements dans la formation et le développement algorithmique des modèles d'IA dans les centres de calcul à haute performance (CHP), notamment en finançant l'expansion d'EuroHPC avec des capacités supplémentaires pour soutenir la formation à l'IA dans l'ensemble de l'Union; souligne que cette expansion est essentielle pour soutenir la formation à l'IA dans toute l'Europe, afin de permettre une plus grande diffusion des infrastructures d'IA et de favoriser l'innovation et la souveraineté technologique; invite la Commission à renforcer le rôle du Bureau européen de l'IA en en faisant une autorité centrale dotée d'un mandat supranational pour la coordination, la supervision et la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'IA, dotée de ressources adéquates et de pouvoirs autonomes et contraignants dans des domaines stratégiques, sous le contrôle du Parlement; souligne que le renforcement de la gouvernance de l'IA doit reposer sur la transparence et la protection des droits fondamentaux et de l'intérêt général, conformément à l'approche de l'Union fondée sur des règles;	***supprimé***

Or. en

Amendement 211
Tobiasz Bocheński
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. ***se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre*** les acteurs ***publics et privés***; demande une ***augmentation significative des investissements dans la formation et le développement algorithmique des modèles d'IA dans les centres de calcul à haute performance (CHP), notamment en finançant l'expansion d'EuroHPC avec des capacités supplémentaires pour soutenir la formation à l'IA dans l'ensemble de l'Union; souligne que cette expansion est essentielle pour soutenir la formation à l'IA dans toute l'Europe, afin de permettre une plus grande diffusion des infrastructures d'IA et de favoriser l'innovation et la souveraineté technologique; invite la Commission à renforcer le rôle du Bureau européen de l'IA en en faisant une autorité centrale dotée d'un mandat supranational pour la coordination, la supervision et la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'IA, dotée de ressources adéquates et de pouvoirs autonomes et contraignants dans des domaines stratégiques, sous le contrôle du Parlement; souligne que le renforcement de la gouvernance de l'IA doit reposer sur la transparence et la protection des droits fondamentaux et de l'intérêt général, conformément à l'approche de l'Union fondée sur des règles***;	25. ***souligne que le RGPD et la législation sur l'IA de l'Union sont louables, mais que leur complexité et le risque de chevauchements et d'incohérences peuvent compromettre les développements dans le domaine de l'IA par*** les acteurs ***de l'industrie de l'Union; souligne qu'il en résulte un risque que les entreprises européennes soient exclues des premières innovations en matière d'IA en raison de l'incertitude des cadres réglementaires ainsi que des charges plus lourdes pour les chercheurs et les innovateurs de l'Union qui développent une IA locale***; demande une ***déréglementation et une simplification du cadre réglementaire existant, ainsi qu'à l'application d'une mise en œuvre harmonisée du GDPR dans les États membres, tout en supprimant les chevauchements réglementaires avec la législation sur l'IA***;
	Or. en

Amendement 212
Loránt Vincze

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre les acteurs publics et privés; demande une augmentation significative des investissements dans la formation et le développement algorithmique des modèles d'IA dans les centres de calcul à haute performance (CHP), notamment en finançant l'expansion d'EuroHPC avec des capacités supplémentaires pour soutenir la formation à l'IA dans l'ensemble de l'Union; souligne que cette expansion est essentielle pour soutenir la formation à l'IA dans toute l'Europe, afin de permettre une plus grande diffusion des infrastructures d'IA et de favoriser l'innovation et la souveraineté technologique; invite la Commission à renforcer le rôle du Bureau européen de l'IA ***en en faisant une autorité centrale dotée d'un mandat supranational pour la coordination, la supervision et la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'IA, dotée de ressources adéquates et de pouvoirs autonomes et contraignants dans des domaines stratégiques, sous le contrôle du Parlement***; ***souligne que le renforcement de la gouvernance de l'IA doit reposer sur la transparence et la protection des droits fondamentaux et de l'intérêt général, conformément à l'approche de l'Union fondée sur des règles;***	25. se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre les acteurs publics et privés; demande une augmentation significative des investissements dans la formation et le développement algorithmique des modèles d'IA dans les centres de calcul à haute performance (CHP), notamment en finançant l'expansion d'EuroHPC avec des capacités supplémentaires pour soutenir la formation à l'IA dans l'ensemble de l'Union; souligne que cette expansion est essentielle pour soutenir la formation à l'IA dans toute l'Europe, afin de permettre une plus grande diffusion des infrastructures d'IA et de favoriser l'innovation et la souveraineté technologique; invite la Commission à renforcer le rôle du Bureau européen de l'IA;

Or. en

Amendement 213
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre les acteurs publics et privés; demande une augmentation significative des investissements dans la formation et le développement algorithmique des modèles d'IA dans les centres de calcul à haute performance (CHP), notamment en finançant l'expansion d'EuroHPC avec des capacités supplémentaires pour soutenir la formation à l'IA dans l'ensemble de l'Union; souligne que cette expansion est essentielle pour soutenir la formation à l'IA dans toute l'Europe, afin de permettre une plus grande diffusion des infrastructures d'IA et de favoriser l'innovation et la souveraineté technologique; ***invite la Commission à renforcer le rôle du Bureau européen de l'IA en en faisant une autorité centrale dotée d'un mandat supranational pour la coordination, la supervision et la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'IA, dotée de ressources adéquates et de pouvoirs autonomes et contraignants dans des domaines stratégiques, sous le contrôle du Parlement;*** souligne que le renforcement de la gouvernance de l'IA doit reposer sur la transparence et la protection des droits fondamentaux et de l'intérêt général, conformément à l'approche de l'Union fondée sur des règles;	25. se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre les acteurs publics et privés; demande une augmentation significative des investissements dans la formation et le développement algorithmique des modèles d'IA dans les centres de calcul à haute performance (CHP), notamment en finançant l'expansion d'EuroHPC avec des capacités supplémentaires pour soutenir la formation à l'IA dans l'ensemble de l'Union; souligne que cette expansion est essentielle pour soutenir la formation à l'IA dans toute l'Europe, afin de permettre une plus grande diffusion des infrastructures d'IA et de favoriser l'innovation et la souveraineté technologique; souligne que le renforcement de la gouvernance de l'IA doit reposer sur la transparence et la protection des droits fondamentaux et de l'intérêt général, conformément à l'approche de l'Union fondée sur des règles;
	Or. en

Amendement 214
Gerolf Annemans

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre les acteurs publics et privés; demande une augmentation significative des investissements dans la formation et le développement algorithmique des modèles d'IA dans les centres de calcul à haute performance (CHP), notamment en finançant l'expansion d'EuroHPC avec des capacités supplémentaires pour soutenir la formation à l'IA dans l'ensemble de l'Union; souligne que cette expansion est essentielle pour soutenir la formation à l'IA dans toute l'Europe, afin de permettre une plus grande diffusion des infrastructures d'IA et de favoriser l'innovation et la souveraineté technologique; ***invite la Commission à renforcer le rôle du Bureau européen de l'IA en en faisant une autorité centrale dotée d'un mandat supranational pour la coordination, la supervision et la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'IA, dotée de ressources adéquates et de pouvoirs autonomes et contraignants dans des domaines stratégiques, sous le contrôle du Parlement;*** souligne que le renforcement de la gouvernance de l'IA doit reposer sur la transparence et la protection des droits fondamentaux et de l'intérêt général, conformément à l'approche de l'Union fondée sur des règles;	25. se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre les acteurs publics et privés; demande une augmentation significative des investissements dans la formation et le développement algorithmique des modèles d'IA dans les centres de calcul à haute performance (CHP), notamment en finançant l'expansion d'EuroHPC avec des capacités supplémentaires pour soutenir la formation à l'IA dans l'ensemble de l'Union; souligne que cette expansion est essentielle pour soutenir la formation à l'IA dans toute l'Europe, afin de permettre une plus grande diffusion des infrastructures d'IA et de favoriser l'innovation et la souveraineté technologique; souligne que le renforcement de la gouvernance de l'IA doit reposer sur la transparence et la protection des droits fondamentaux et de l'intérêt général, conformément à l'approche de l'Union fondée sur des règles;

Or. en

Amendement 215
François-Xavier Bellamy

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre les acteurs publics et privés; demande une augmentation significative des investissements dans la formation et le développement algorithmique des modèles d'IA dans les centres de calcul à haute performance (CHP), notamment en finançant l'expansion d'EuroHPC avec des capacités supplémentaires pour soutenir la formation à l'IA dans l'ensemble de l'Union; souligne que cette expansion est essentielle pour soutenir la formation à l'IA dans toute l'Europe, afin de permettre une plus grande diffusion des infrastructures d'IA et de favoriser l'innovation et la souveraineté technologique; invite la Commission à ***renforcer*** le rôle du Bureau européen de l'IA en ***en faisant*** une autorité centrale dotée d'un mandat supranational pour la coordination, la supervision ***et la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière d'IA, dotée de ressources adéquates et de pouvoirs autonomes et contraignants dans des domaines stratégiques, sous le contrôle du Parlement***; souligne que ***le renforcement de*** la gouvernance de l'IA doit reposer sur la transparence et la protection des droits fondamentaux et de l'intérêt général, conformément à l'approche de l'Union fondée sur des règles;	25. se félicite du plan d'action continental sur l'IA, visant à permettre le développement d'un «modèle d'IA» de l'Union, fondé sur la coopération entre les acteurs publics et privés; demande une augmentation significative des investissements dans la formation et le développement algorithmique des modèles d'IA dans les centres de calcul à haute performance (CHP), notamment en finançant l'expansion d'EuroHPC avec des capacités supplémentaires pour soutenir la formation à l'IA dans l'ensemble de l'Union; souligne que cette expansion est essentielle pour soutenir la formation à l'IA dans toute l'Europe, afin de permettre une plus grande diffusion des infrastructures d'IA et de favoriser l'innovation et la souveraineté technologique; invite la Commission à ***rationaliser*** le rôle du Bureau européen de l'IA en ***lui conférant des pouvoirs d'appui et de coordination et en le plaçant sous le contrôle du Parlement sans en faire*** une autorité centrale dotée d'un mandat supranational pour la supervision; souligne que la gouvernance de l'IA doit reposer sur la transparence et la protection des droits fondamentaux et de l'intérêt général, conformément à l'approche de l'Union fondée sur des règles;

Or. en

Amendement 216
Sandro Gozi, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. invite la Commission et les États membres à achever le marché unique numérique en supprimant les obstacles existants aux services numériques transfrontières, en harmonisant les cadres réglementaires et en investissant dans des infrastructures numériques européennes communes, comme indiqué dans le projet EuroStack, en renforçant la souveraineté numérique en réduisant la dépendance à l'égard des fournisseurs de pays tiers, en développant des systèmes de données et d'informatique en nuage sûrs et interopérables et en soutenant les chaînes de valeur numériques stratégiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 217
Kamila Gasiuk-Pihowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. invite la Commission et les États membres à achever le marché unique numérique en supprimant les obstacles existants aux services numériques transfrontières, en harmonisant les cadres réglementaires et en investissant dans des infrastructures numériques européennes communes, comme indiqué dans le projet EuroStack, en renforçant la souveraineté numérique en réduisant la dépendance à l'égard des fournisseurs de pays tiers, en développant des systèmes de données et d'informatique en nuage sûrs et interopérables et en soutenant les chaînes de valeur numériques stratégiques;	26. invite la Commission et les États membres à achever le marché unique numérique en supprimant les obstacles existants aux services numériques transfrontières, en harmonisant les cadres réglementaires et en investissant dans des infrastructures numériques européennes communes, comme indiqué dans le projet EuroStack, en renforçant la souveraineté numérique en réduisant la dépendance à l'égard des fournisseurs de pays tiers, en développant des systèmes de données et d'informatique en nuage sûrs et interopérables et en soutenant les chaînes de valeur numériques stratégiques ***dans le cadre de partenariats public-privé et d'un soutien ciblé***;

Or. en